

Rapport Loi Energie Climat

HSBC Continental Europe

Rapport sur l'année civile 2023 au 31/12/2023

Section I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021). HSBC Continental Europe présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Le présent document est un rapport réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

La stratégie du Groupe HSBC (ci-après le "Groupe" ou le « Groupe HSBC ») repose sur quatre piliers en ligne avec ses valeurs et son ambition : se concentrer sur ses points forts, accroître la digitalisation, dynamiser la croissance et assurer la transition vers la neutralité carbone. Dans le cadre de son ambition Net Zero, le Groupe intègre les principes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de son organisation, et des mesures importantes ont été prises pour intégrer la durabilité dans la stratégie d'entreprise, la planification financière, le modèle d'entreprise, la gestion des risques et les pratiques commerciales. L'Europe se trouve au centre des efforts internationaux de lutte contre le changement climatique et occupe la place de leader mondial de la finance durable. Dans le domaine ESG, l'environnement réglementaire européen progresse considérablement, avec des exigences croissantes en termes de gestion des risques et de publications, au-delà des risques climatiques et environnementaux (par exemple la biodiversité) ainsi que d'autres aspects ESG en matière sociale et de gouvernance.

Dans ce contexte, HSBC Continental Europe contribue aux ambitions du Groupe d'accompagner la transition vers la neutralité carbone tout en respectant les exigences réglementaires européennes et locales :

◆ Devenir une banque neutre en carbone pour ses émissions financées d'ici 2050 :

En 2020, le Groupe HSBC a publié son ambition d'aligner ses émissions financées aux exigences de l'Accord de Paris afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour réaliser cette ambition, HSBC Continental Europe met en œuvre des politiques de risque basées sur des principes scientifiques en lien avec le développement durable, qui définissent son appétit pour les entreprises dans des secteurs spécifiques relatifs au développement durable. Ces politiques, élaborées par le Groupe, définissent son appétence au risque de certains secteurs d'activité et encouragent les clients à atteindre les standards internationaux.

Le Groupe a récemment publié deux politiques : la première concerne la politique en matière de charbon afin de sortir du financement des énergies au charbon et des mines de charbon (d'ici à 2030 au sein de l'UE et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques – « OCDE » –, et d'ici à 2040 au niveau mondial) ; la seconde concerne la politique énergétique, selon laquelle le Groupe afin d'arrêter la fourniture de nouveaux prêts ou de financements sur les marchés de capitaux pour les nouveaux champs pétroliers et

gaziers. En complément des politiques du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe analyse et suit les émissions financées. Cet indicateur fait le lien entre les financements accordés aux clients et leurs activités dans l'économie réelle, et il permet de suivre les émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées. Les émissions liées à l'utilisation des produits et services de ses clients constituent une partie des émissions de scope 3 de HSBC Continental Europe. En 2022, la banque a poursuivi cette analyse pour quatre secteurs complémentaires que sont les secteurs du ciment ; du fer, de l'aluminium et de l'acier ; de l'automobile ; de l'aviation. Le Groupe HSBC a révisé sa base préparatoire à la communication de son exposition au charbon thermique, au regard de l'engagement du Groupe HSBC à sortir du financement du charbon thermique dans l'Union européenne et l'OCDE d'ici à 2030.

◆ Soutenir les clients

Le Groupe HSBC a pour ambition de fournir entre 750 et 1 000 milliards USD de financements et investissements durables d'ici 2030 pour aider ses clients à baisser leurs émissions de carbone. HSBC Continental Europe est aligné avec les ambitions du Groupe d'accompagner les clients vers une économie décarbonée grâce à des produits et services dédiés. Depuis le 1er janvier 2020, la contribution cumulée de HSBC Continental Europe à l'objectif du Groupe s'élevait à 101,2 milliards USD au 31 décembre 2023, ce qui représente 34% de l'ensemble des progrès accomplis par le Groupe à ce jour.

Pour comprendre l'impact du changement climatique sur ses clients, les équipes commerciales de HSBC Continental Europe travaillent, avec leurs clients, pour recueillir des éléments qualitatifs sur leurs expositions en matière d'émissions nettes Zero, et sur les risques et opportunités dans cinq domaines clés : émissions, objectifs de réduction, plans, risques de transition et risques physiques.

◆ Devenir une banque Net Zero dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 au plus tard

En ligne avec l'ambition de devenir une banque carbone neutre dans ses opérations et au sein de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030, le Groupe HSBC anticipe de réduire sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019 et d'augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables à 100 % d'ici 2030. HSBC Continental Europe concentre son action autour de quatre objectifs : réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« GES »), notamment celles liées aux déplacements professionnels, améliorer son efficacité et sa sobriété énergétique, réduire sa production de déchets non recyclés, et réduire sa consommation de papier.

Table des matières de la Section I.

A. La démarche générale de HSBC Continental Europe	4
B. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	8
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	13
D. La stratégie d'engagement et la politique de droits de vote.....	17
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	24
F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	27
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	41
H. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	46
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) ..	57

A. La démarche générale de HSBC Continental Europe

Les termes « nous » et « notre » employés dans cette politique font référence à HSBC Continental Europe pour ce qui concerne le métier Retail Banking & Wealth Management (Banque de particuliers, ci-après « RBWM »), le métier Commercial Banking (Banque d'entreprises, ci-après « CMB ») et le métier de la Banque Privée (ci-après « GPB ») dénommés ensemble ci-après « la Banque ». Le terme « nos Prestataires » fait référence à HSBC Asset Management (France) et HSBC Asset Management (Germany), deux sociétés de gestion de portefeuille du groupe HSBC. Lorsqu'il est fait référence à HSBC Asset Management, le rapport vise plus largement le métier de l'Asset Management au sein du Groupe HSBC. A noter que les activités de mandats de gestion de HSBC Private Bank (Allemagne) sont intégrées pour la première fois à ce rapport. HSBC Private Bank (Allemagne) étant devenue une succursale de HSBC Continental Europe au cours de l'exercice 2023, elle est intégrée au périmètre du rapport de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2023.

HSBC Continental Europe est engagée à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de prestation de services d'investissement et à contribuer à un système financier plus durable également au travers de ses activités de financement.

La Banque fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. A ce titre, la Banque intervient en tant qu'Acteur des Marchés Financiers au sens de la réglementation SFDR¹. Dans le cadre de cette prestation, la Banque définit les objectifs d'investissement et les stratégies d'investissement des mandats.

La Banque de particuliers propose également le service de conseil en investissement. En application des dispositions relatives aux conseillers financiers, au sens de SFDR, elle dispose de politiques relatives à la prise en compte des risques en matière de durabilité et à la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité²(cf. Informations relatives à la prise en compte des risques en matière de durabilité).

Démarche d'intégration ESG

HSBC Continental Europe a développé une approche d'investissement responsable en se basant principalement sur les politiques d'investissement de HSBC Asset Management qui cherche continuellement à intégrer les critères ESG et d'investissement responsable dans ses décisions d'investissement. C'est ainsi que HSBC Asset Management a lancé son premier fonds d'investissement socialement responsable en France en 2001 et fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2006. En effet, nos Prestataires sont convaincus de la nécessité d'intégrer les facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement pour pouvoir générer des performances ajustées du risque adéquates à long terme pour nos clients et pour accompagner la transition vers une économie et une société durable. Il soutient et reconnaît la contribution que nous pouvons apporter aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, au Pacte Mondial de l'ONU et à la transition mondiale vers une économie bas-carbone telle qu'inscrite dans l'Accord de Paris sur le climat.

Les enjeux ESG peuvent avoir d'importantes répercussions sur la performance des entreprises. Le changement climatique, la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité, ainsi que la rémunération des dirigeants, entre autres exemples, génèrent des risques et des opportunités pour les entreprises que les

¹. Le règlement SFDR ou règlement Disclosure est le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

² D'après le règlement SFDR, « risque en matière de durabilité » est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement"

marchés financiers peuvent ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les critères ESG sont intégrés dans l'analyse des titres financiers, en complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent des prises de décisions d'investissement plus avisées.

En 2023, les efforts constants déployés par HSBC Asset Management dans le cadre de son approche d'investissement responsable ont été récompensés de la note la plus élevée attribuée par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI³), à savoir 5* sur la grande majorité des piliers de notation. Cette évaluation témoigne de la qualité de cette approche, mais aussi de la volonté d'intégrer les critères ESG dans l'ensemble des stratégies de gestion à l'échelle mondiale. De plus, HSBC Asset Management maintient la notation Morningstar ESG Commitment level de Advanced, "faisant partie des entreprises qui comptent parmi les plus fervents partisans ESG du secteur" selon Morningstar pour la troisième année consécutive.

L'intégration des risques et des opportunités en matière d'ESG dans les décisions d'investissement au sein des mandats et des portefeuilles gérés

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et extra-financiers de son portefeuille, HBCE s'engage en lien avec la politique du Groupe HSBC à augmenter la part d'investissements durables de ses portefeuilles et mandats gérés.

Pour cela, la qualité et les politiques durables de notre société de gestion partenaire est un sujet d'attention.

La signature des PRI, les notations obtenues dans le cadre de cette initiative ainsi qu'une revue précise des politiques internes des partenaires sont des éléments pris en considération dans le suivi de la relation.

HSBC Asset Management (France) a également été parmi les premiers à adhérer aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) en juin 2006. La mise en œuvre de ces principes a amené HSBC Global Asset Management (France) à mettre à disposition des équipes de gestion, dès 2007, des informations relatives aux critères ESG renforçant les critères d'appréciation des émetteurs, notamment en établissant des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement.

Il est à noter que la Banque, pour son compte ou dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, n'a pas adhéré à ce jour à une charte, code, label sur la prise en compte de critères ESG. Elle s'appuie cependant sur l'expertise de ses Prestataires qui eux-mêmes participent activement à un certain nombre d'initiatives de premier plan, qui sont au cœur de la transition. Les Conférences des Parties (COP) restent un temps fort du calendrier annuel de nos Prestataires et plusieurs de leurs experts ont participé à la COP27 sur le climat en Égypte et à la COP15 sur la biodiversité à Montréal. Le climat et la biodiversité sont au cœur des priorités de Prestataires, HSBC Asset Management (France) précise d'ailleurs dans son rapport publié au titre de l'article 19 de la Loi Energie Climat qu'il continuera de soutenir le programme adopté sous l'égide de l'ONU dans les années à venir.

En effet, en fonction des caractéristiques des mandats et des portefeuilles gérés ainsi que des stratégies d'investissement considérées, les impacts en termes de durabilité identifiés lors du processus de diligences et de sélection constituent également un élément clé dans le processus d'analyse et de prise de décision des investissements.

Dans le cadre de ce processus, les facteurs suivants sont notamment analysés :

- ◆ L'engagement des entreprises en faveur d'une transition vers une économie bas carbone, l'adoption de principes robustes en matière de droits de l'Homme et de traitement juste et équitable des

³ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers. Ils sont au nombre de 6

employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion des chaînes d'approvisionnement visant, entre autres, à interdire le travail des enfants et le travail forcé. La Banque et ses Prestataires se concentrent également sur la solidité de la gouvernance d'entreprise ainsi que sur leurs politiques structurelles, ce qui inclut notamment le niveau d'indépendance du Conseil d'Administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption ainsi que la traçabilité des actions par les pistes d'audit.

- ◆ L'engagement des gouvernements en faveur de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), les technologies émergentes, les réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique et la lutte contre la corruption), la stabilité politique et la gouvernance. Lorsque l'analyse des facteurs présentés ci-dessus met en évidence des pratiques inadéquates, le risque et l'impact potentiel de ces pratiques sont pris en compte, afin de permettre la prise de décisions d'investissement appropriées.

Nous croyons également à l'efficacité d'un engagement collaboratif comme un moyen d'améliorer les pratiques des entreprises et de promotion de changements positifs.

Gestion du risque de durabilité

La Banque et ses Prestataires soutiennent l'Accord de Paris sur le Climat, traité international signé en 2015, fixant des objectifs pour les pays signataires en matière de transition vers une économie bas carbone.

La Banque et ses Prestataires sont conscients de l'impact négatif que les risques de durabilité ou ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) peuvent avoir sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, en lien avec nos Prestataires, les problématiques importantes en matière de durabilité sont intégrées au sein du processus d'investissement. Ainsi, respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, nos Prestataires ont développés des politiques et déclarations sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et les droits humains notamment, qui définissent précisément son approche en matière d'intégration des risques et opportunités qui y sont associés.

Le thème du changement climatique est également l'un de ceux sur lequel nos Prestataires mettent l'accent, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité des évolutions qu'il engendre. En effet, même une transition ordonnée aura une incidence sur le fonctionnement actuel et futur des entreprises. Ces évolutions sont déjà sources de risques et d'opportunités d'investissement et cette tendance ne peut que s'accroître à l'avenir.

D'une manière plus générale, si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels les Prestataires investissent, cela peut avoir des conséquences sur la rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients. Nos Prestataires de services font appel à des fournisseurs de données pour évaluer les entreprises dans ces domaines et, lorsque des risques non financiers sont identifiés, il effectue également ses propres évaluations et diligences. Des exclusions peuvent être appliquées pour des entreprises présentant des risques ESG, et sont régulièrement revues afin de s'assurer de leur validité.

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat proposée à ses clients particuliers, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles des mandats investis en direct dans des actions. Celle-ci se fonde notamment sur la politique de son Prestataire. Dans ce document sont décrits notamment la politique d'engagement, la stratégie d'investissement et les modalités des éventuelles interactions avec les émetteurs. (Cf. Section D de ce rapport).

Des solutions d'investissement innovantes, diversifiées et ambitieuses

HSBC Continental Europe soutient HSBC Asset Management dans son engagement stratégique de concevoir des produits et des solutions dédiés au climat et à respecter son engagement Net Zero. Les infrastructures

durables, les technologies propres et les solutions reposant sur la nature ont besoin de financements et nous nous efforçons de mettre en place les expertises d'investissement et les fonds nécessaires pour faciliter les flux de capitaux.

Notre Prestataire à l'intention de poursuivre le développement de sa gamme de fonds durables dans toutes les classes d'actifs et les stratégies, et d'accroître l'intégration des critères et risques ESG dans sa gamme de produits existants lorsque cela est dans l'intérêt des investisseurs.

A.1 Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la gestion des portefeuilles gérés sous mandat.

Dans le cadre de la gestion de portefeuille pour compte de tiers, la Banque informe ses clients au moyen :

- ◆ Des politiques et rapports sur la prise en compte des critères ESG regroupés dans des sections publiques du site internet de la Banque et mises à jour régulièrement. Ces sections sont présentées dans les parties relatives aux activités de Banque ;
- ◆ Des pages du site internet relatives aux Politiques de vote et d'engagement ;
- ◆ Des informations précontractuelles des mandats ;

Par ailleurs, la banque rappelle via son site Internet la signification des produits dits « Article 8 » et « Article 9 » selon la réglementation SFDR qui sont proposés au sein des activités de banque des particuliers et d'entreprises par HSBC Continental Europe.

Nos Prestataires communiquent également sur les politiques et rapports informant de la prise en compte des critères ESG au sein d'une section disponible sur le site internet mise à jour régulièrement et notamment via :

Les politiques relatives à l'investissement responsable

Ces politiques d'investissement responsable définissent au niveau mondial, y compris en France, la façon dont sont mises en œuvre les convictions de nos Prestataires en matière de développement durable dans le cadre de leur activité d'investissement. Nos Prestataires ont adopté diverses politiques qui régissent la façon dont ils abordent un certain nombre d'enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'Homme et les aîmes interdites. Ces politiques sont examinées régulièrement pour refléter l'évolution de sa réflexion, ainsi que les attentes des clients et des autorités de réglementation.

- ◆ Politique d'Investissement Responsable
- ◆ Procédures de mise en œuvre de la Politique d'Investissement Responsable
- ◆ Politique relative au changement climatique
- ◆ Politique relative à la biodiversité
- ◆ Politique d'engagement
- ◆ Politique de vote européenne
- ◆ Politique de vote mondiale
- ◆ Politique d'exclusion des armes
- ◆ Politique relative à l'exclusion du charbon thermique
- ◆ Politique d'énergie

Les rapports annuels

- ◆ Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote en Europe continentale
- ◆ Rapport annuel global d'investissement responsable à l'attention des investisseurs professionnels

- ◆ Rapports extra-financiers et codes de transparence des fonds, documentations liées au label ISR

Exigences de la réglementation SFDR

- ◆ Méthodologie et définition d'un investissement durable
- ◆ Communication sur les risques en matière de durabilité selon SFDR – articles 3 et 4

Objectif Net Zero

[Une section dédiée](#) à la communication de la stratégie climat du métier HSBC Asset Management a été créée sur le site internet Objectif Net Zero. Cette section du site internet a pour objectif d'informer les clients des évolutions et initiatives réalisées par HSBC Asset Management au niveau mondial pour mener à bien son ambition de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label

La Banque, pour son compte ou dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, n'a pas adhéré à ce jour à une charte, code, label sur la prise en compte de critères ESG. Elle s'appuie cependant sur l'expertise de son Prestataire qui lui-même participe activement à un certain nombre d'initiatives de premier plan, qui sont au cœur de la transition. Les Conférences des Parties (COP) restent un temps fort du calendrier annuel de nos Prestataires et plusieurs de ses experts ont participé à la COP27 sur le climat en Égypte et à la COP15 sur la biodiversité à Montréal. Le climat et la biodiversité sont au cœur des priorités de HSBC Asset Management et nos Prestataires précise dans son rapport publié au titre de l'article 19 de la Loi Energie Climat qu'il continuera de soutenir le programme adopté sous l'égide de l'ONU dans les années à venir.

S'agissant du volet social, notre Partenaire est associé à l'Impact Investment Institute pour promouvoir une transition juste afin d'atténuer les éventuelles conséquences sociales négatives de cette transition et saisir les opportunités qui en découlent. *Finance for Biodiversity*, UNPRI, *One Planet Initiative* et *Climate Action 100+* sont d'autres initiatives auxquelles nos Prestataires participe.

Une liste présentant des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management, nos Prestataires, ainsi que des labels ESG obtenus est présentée dans son rapport Loi Energie Climat.

B. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

B.1 Description des moyens humains et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

HSBC Continental Europe s'appuie à la fois sur l'expertise et les moyens mis en œuvre par le Groupe HSBC en matière de durabilité pour tenir compte des critères ESG mais également sur les moyens mis en œuvre au sein de divers métiers de banque en lien avec la gestion sous mandat. Ainsi de nombreux départements au sein de la Banque participent à divers niveaux à l'élaboration et la commercialisation des offres ESG (équipes produits, marketing, risques et conformité).

Au sein de HSBC Asset Management, l'ensemble des équipes de gestion de portefeuille et des analystes intègre des critères ESG dans leurs choix d'investissement.

Tableau : Rôles dans la Banque supervisant les sujets de gestion d'actifs ESG*

Direction	Rôles	Equivalent Plein	Temps
Direction de la stratégie	Définit et coordonne le plan stratégique durabilité en cohérence avec la stratégie du Groupe HSBC		NS
Direction du développement durable	- Définit et coordonne la politique d'investissement durable (définition des indicateurs de performance clés (KPIs), des objectifs et leur suivi) - Suit les évolutions en matière de durabilité relative aux pratiques d'investissement sur le marché - Intègre les risques ESG dans les choix d'investissements - Réalise des analyses comparatives des performances ESG - Pilote la mise en place opérationnelle des partenariats tiers propres aux sujets de durabilité en s'assurant du respect des procédures de gestion des risques du Groupe HSBC durant la phase projet		NS
Métiers / Direction des Opérations	- Anime la relation avec les sociétés de gestion - Collecte les publications des caractéristiques, objectifs et performances ESG des unités de compte proposées à la commercialisation des contrats d'épargne et de retraite - Vérifie la complétude et la qualité des documents collectés - Accompagne les sociétés de gestion sur la compréhension des documents à fournir		2
Direction des Risques	- Identifie les risques ESG de la compagnie et en réalise une cartographie - Vérifie, en tant que seconde ligne de défense, les analyses réalisées de l'impact financier des risques ESG sur la valeur des actifs et des passifs - Réalise les travaux d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou ORSA⁴ pour Own Risk Solvency Assessment) en incluant les scénarios de stress-test climat		0,7
Direction Produits / Marketing	- Définit et met en œuvre la proposition client - Définit et pilote la politique Unités de comptes à critères ESG conformément aux standards du Groupe HSBC		NS

⁴ L'ORSA est un processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité par la compagnie d'assurance. Il doit illustrer la capacité de l'organisme ou du groupe à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière.

	• Met à jour les informations clients et les supports de communication marketing • Contribue aux projets réglementaires ESG	
Direction de la Conformité / Direction Juridique et fiscale	• Assure une veille réglementaire et participe à sa mise en œuvre • Suit les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et s'assure de leur mise en œuvre • Assure une vielle sur les dispositions réglementaires françaises et européennes • Valide les communications externes et à destination des clients	1,3
Direction de la Transformation	• Pilote la mise en place opérationnelle de la réglementation relative aux questions ESG : organisation et coordination des groupes de travail en mode projet, suivi des plannings, animation des comités de pilotage sous la responsabilité du parrain	NS

*Note : Le faible nombre de rôle chez HSBC Continental Europe s'explique par le fait que les filiales d'HSBC Asset Management France et Allemagne sont principalement autonomes sur les sujets décrits ci-dessus.

De plus, HSBC Continental Europe s'appuie notamment sur les moyens mis en œuvre par ses Prestataires, notamment dans les décisions d'investissement. HSBC Continental Europe bénéficie ainsi des capacités d'analyse de ses Prestataires pour la prise en compte de critères ESG et de ses ressources pour mettre en œuvre une politique d'engagement actionnarial.

B.2 Données et fournisseurs externes

Depuis 2010, les considérations ESG ont été systématiquement intégrées aux stratégies de gestion actions, taux et multi-assets, et sont de plus en plus utilisées dans la gestion monétaire. La base de données ESG propriétaire (ensemble des données ESG utilisée pour les usages d'HSBC Asset Management) couvre désormais plus de 14 000 instruments financiers. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes, ce qui permet de systématiser l'intégration de considérations ESG dans tous les cas d'investissement, quelle que soit la classification SFDR du portefeuille.

Nos Prestataires ont également mis en place 13 équipes sectorielles virtuelles (Virtual Sector Teams - VST) pour recueillir les données ESG des différents secteurs à travers toutes les classes d'actifs et zones géographiques. Les VST sont composés de plus de 120 professionnels de l'investissement. Au niveau de HSBC Asset Management, il a été estimé à près de 21%, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement.

En dehors de la gestion proprement dite, l'ensemble des équipes opérationnelles de nos Prestataires venant compléter le dispositif (impliquant les fonctions Risques, Conformité et Ingénierie produit) contribue à l'atteinte de nos objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

HSBC Asset Management s'appuie sur des informations disponibles dans son outil intranet de recherche ESG, lui-même alimenté de manière électronique par la recherche extra-financière émanant de plusieurs prestataires externes de premier plan.

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs précités sont en très forte croissance au niveau du métier HSBC Asset Management. A ce stade, ces coûts ne peuvent pas être isolés pour les portefeuilles gérés par HSBC Asset Management pour le compte de HSBC Continental Europe.

B.3 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.

HSBC Continental Europe met en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent pour renforcer l'adaptabilité et l'agilité de ses collaborateurs. Pour cela, les programmes *Future Skills* et *People Managers* continuent d'accompagner les équipes souhaitant développer des compétences transverses essentielles. En 2023, HSBC s'est surtout intéressé aux capacités de communication, aux compétences commerciales, à l'agilité professionnelle et à la sensibilisation au développement durable. Près d'un millier de collaborateurs ont suivi une formation *Future Skills* et près de 500 responsables ont participé à une formation des cadres. En outre, HSBC Continental Europe a l'ambition de construire une culture commune positive :

- ◆ En offrant à tous les collaborateurs un accès au multiculturalisme, avec des mesures telles que des parcours de formations personnalisés pour promouvoir une culture inclusive, des discussions de sensibilisation culturelle pour aider les collaborateurs à mieux comprendre les aspects culturels du travail et des événements pour promouvoir une conscience culturelle et une collaboration efficace entre collaborateurs ;
- ◆ En proposant aussi progressivement aux collaborateurs un large panel d'actions de sensibilisation et de formation afin de contribuer à l'ambition pour une transition Net Zero d'ici à 2030 ;
- ◆ En promouvant le lancement de la nouvelle Sustainability Academy ;
- ◆ En faisant la promotion d'une offre de formation en anglais ouverte à tous les collaborateurs qui leur permet ainsi d'accéder à tous les contenus liés au développement durable proposés sur la Sustainability Academy ;
- ◆ En déployant la formation « Développer ses compétences autour du changement climatique avec l'outil En-ROADS ainsi que des ateliers sur la Fresque du climat.

B.3.1 Pour la Banque de Particuliers

Des sessions de formations dédiées ESG et ISR ont été déployées à l'ensemble des Conseillers de clientèle particuliers, professionnels et patrimoniaux.

Le Groupe HSBC a également créé un réseau en proposant à ses collaborateurs, sur la base du volontariat de devenir Ambassadeurs de la Finance Durable, des personnes sélectionnées pour leur envie de faire rayonner la finance durable.

Ce projet a un double objectif :

- ◆ Pour les Ambassadeurs, bénéficier de formations et certifications spécifiques, d'un suivi régulier leur permettant de se construire une expertise en matière de finance durable ;
- ◆ Pour HSBC Continental Europe, mobiliser un réseau de personnes aptes à porter et faire avancer les sujets liés à la finance durable et la transition (partenariats, produits, réglementations, technologies), en externe auprès des clients et en interne auprès des différentes lignes métiers.

La mobilisation des Ambassadeurs, qui incluent des représentants de toutes équipes et de toutes fonctions, confirme la volonté de HSBC Continental Europe d'intégrer la finance durable comme un pilier clé de sa stratégie en France.

B.3.2 Pour la Banque d'Entreprises

Conformément à l'ambition mondiale de la Banque d'entreprises de HSBC d'adopter une stratégie d'accompagnement des clients dans leur transition vers une économie bas-carbone, et en continuité des

années précédentes, un certain nombre d'initiatives stratégiques ont été mise en œuvre afin de faire monter en compétence ESG les collaborateurs.

La communauté d'ambassadeurs Finance Durable

Cette communauté d'ambassadeurs a compté 38 membres en 2023. Les ambassadeurs aident à démultiplier la stratégie en matière de finance durable en agissant en tant que porte-parole au sein de leurs équipes, grâce à leurs accès privilégiés à des formations et informations sur l'ESG tout au long de l'année lors de sessions dédiées. Par exemple, ils ont pu bénéficier d'une intervention de notre partenaire Blunomy sur la préparation d'un rendez-vous client axé sur sa transition, ainsi que d'une présentation du sixième rapport du GIEC.

Une offre de formation étendue

Les 30' de la Finance Durable

Les modules de formations « 30' de la Finance Durable », coordonnés par une ambassadrice Finance Durable, ont été maintenus pour les collaborateurs de la Banque avec cinq webinaires en 2023 :

- ◆ Matrice de matérialité, CSRD, besoins d'accompagnement de nos clients : échanges avec notre partenaire Ethifinance
- ◆ Sustainable Supply Chain
- ◆ Net Zero – les contraintes pour nos clients et les enjeux d'HSBC : avec l'intervention de notre partenaire EcoAct
- ◆ Actualités CSRD et ESRS
- ◆ Climate Asset Management (CAM) : retour sur les premiers investissements.

De manière générale, tous les collaborateurs de la Banque ont accès aux formations sur la durabilité via la plateforme HSBC University/Degreed. L'offre comprend à la fois des modules de base sur la durabilité ainsi que des formations sectorielles à forte expertise.

Le maintien du multi-partenariat avec nos cinq partenaires externes (EY, Ethifinance, EcoAct, Ecovadis, Economie d'Energie) constitue une ressource essentielle pour la banque d'entreprises.

Certains collaborateurs de CMB ont pu bénéficier de formations sur l'environnement réglementaire de reporting extra-financiers de Greenomy

Aussi, pour accompagner le déploiement de l'établissement des plans de transition de nos clients, à travers les « Transition Engagement Questionnaire », des formations ont été mises en place pour permettre un meilleur engagement avec les clients de la Banque et une meilleure compréhension de leur maturité dans leur transition.

Les formations organisées par l'équipe SFOS (Sustainable Finance Origination and Structuring) au sein de la Banque d'entreprises

Trois newsletters sont, par ailleurs, diffusées à l'ensemble des collaborateurs de la banque d'entreprises sur l'actualité des transactions ESG et sur la presse développement durable pour tout HSBC Continental Europe.

Formations Blunomy

En 2023, trois cycles de formations ont été dispensées par Blunomy, notre partenaire externe expert, ciblant les besoins spécifiques de la Banque d'entreprises mais aussi d'autres fonctions et/ou métiers, afin de les doter de ressources et d'outils pour soutenir et accompagner leurs clients vers une transition pour une économie bas carbone.

Autres actions de formations

En 2023 le comité exécutif de la Banque d'entreprises CMB a pu bénéficier d'une présentation du sixième rapport du GIEC par notre partenaire Blunomy.

Aussi, des sessions de formation ont été organisées par le groupe HSBC pour les chargés d'affaire de la banque d'entreprises : "CMB Enhancing Client Conversations LC/MME Workshops".

Certifications

Les collaborateurs de la banque d'entreprises ont pu avoir accès à plusieurs certifications en 2023.

- ◆ La certification AMF Finance Durable
- ◆ La certification CBI Chartered Banker Institute – Green and Sustainable Finance
- ◆ Les formations et certifications avec la CDC Biodiversité: « Fundamentals of Biodiversity », « Biodiversity footprint for Financial institutions », Certification « Global Biodiversity Score 1 » et Certification « Global Biodiversity Score 2 ».
- ◆ Certification "CMB Europe Sustainability leader" : formation interne certifiante

Supports / ressources

La poursuite du fonctionnement du Lab Sustainable (créé en 2019) au sein de la Banque d'entreprises visant à identifier et promouvoir des innovations dans le domaine de la Finance Durable représentant des opportunités liées à la transition pour la banque et ses clients.

Abonnement au média professionnel RSEDATANEWS : mis en place pour les professionnels de la RSE et de l'ESG, cet abonnement permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder à des ressources sur les thématiques ESG.

B.3.3 Pour la Banque Privée en Allemagne

Afin de contribuer à un avenir plus durable, les collaborateurs de la Banque Privée en Allemagne ont pu participer aux formations sur l'intégration des préférences en matière de durabilité dans le règlement MiFID II.

Les conseillers doivent être en mesure de :

- ◆ Identifier les préférences de durabilité de leurs clients
- ◆ Recommander nos produits financiers durables
- ◆ Expliquer les impacts de la durabilité sur les choix d'investissement

Outre l'amélioration de la qualité du conseil ou de la réduction des risques, nous considérons que les formations MiFID II participent pleinement aux ambitions de HSBC Continental Europe (HBCE).

En janvier 2023, les collaborateurs de la Banque Privée en Allemagne ont bénéficié d'une formation supplémentaire permettant d'actualiser leurs connaissances et d'informer les collaborateurs sur les contrôles ESG pris en charge par le système informatique.

Dans un souci de sensibilisation pour l'ensemble de la succursale, les formations traitent également l'importance de la prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité en incluant ces éléments dans notre présentation aux nouveaux arrivants ainsi que dans la formation annuelle réalisée auprès des membres de la conformité.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe est informé des enjeux de l'entité et remet en question de façon constructive la stratégie de transition environnementale et climatique à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale, et supervise l'organisation de la gestion des risques dans ces domaines. Les Administrateurs du Conseil d'Administration exercent une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. Ils donnent leur approbation sur des sujets de durabilité, en particulier sur :

- ◆ Les orientations stratégiques qui s'intègrent dans la stratégie globale du Groupe HSBC telles que : la transition vers Net Zero à 2050, l'augmentation de l'offre de produits durables
- ◆ La politique d'investissement
- ◆ L'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération (voir ci-après)

Les propositions de nomination de candidats au mandat d'administrateur sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil.

Les compétences et l'expérience des membres du Conseil d'administration sont évaluées annuellement.

Les membres du Conseil reçoivent une formation sur les thématiques ESG dans le cadre de leur formation continue. En 2023, deux sessions de formation ont été prodiguées aux Administrateurs sur des questions liées au climat, notamment les émissions financées et le Greenwashing). Le Conseil d'Administration supervise le développement de l'approche, de l'exécution et l'établissement de rapports connexes réalisés par la Direction Générale. Le Comité des Risques pour l'Europe continentale de HSBC est chargé de superviser et de conseiller le Conseil d'Administration sur les questions liées aux risques climatiques et environnementaux (Voir la section H de ce rapport).

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, demandent l'approbation du Conseil d'Administration sur la stratégie de transition climatique et environnementale ainsi que sur l'appétence aux risques climatiques.

L'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux est alignée sur le cadre de gestion des risques à l'échelle du Groupe HSBC et s'appuie sur un modèle impliquant trois lignes de défense, qui décrivent la façon dont HSBC Continental Europe identifie, évalue et gère ces risques. Cette approche permet au Conseil d'Administration et aux cadres dirigeants d'avoir une visibilité et une surveillance des principaux risques environnementaux et climatiques.

Le cadre de gouvernance a été renforcé afin de garantir que toutes les réglementations et obligations financières durables à venir soient comprises et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie Net Zero et de la stratégie commerciale de la Banque.

Le cadre de gouvernance lié à l'ESG et au climat s'appuie sur les structures de gouvernance existantes ainsi que des comités spécialisés au niveau exécutif et des groupes de travail.

C.1 La gouvernance de HSBC Continental Europe reproduit celle qui a été mise en place au niveau du Groupe HSBC

- ◆ Un Directeur du Changement Climatique Europe a été nommé pour couvrir les engagements commerciaux et externes, reportant au Directeur Général de HSBC Europe et du Group Chief Sustainability Officer ('CSO').
- ◆ Le Directeur du Développement Durable de HSBC Europe pilote l'exécution et la transformation internes, et reporte au Chief of Staff ('COS') HSBC Europe et au Directeur de cabinet de la Directrice Développement Durable du Groupe.

- ◆ La Directrice du Développement Durable de HSBC Continental Europe pilote le déploiement et l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie de Développement Durable. Elle reporte au Directeur du Développement Durable de HSBC Europe et au Directeur Général de HSBC Continental Europe. Elle est membre du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe.
- ◆ Une Responsable au sein de HSBC Continental Europe de la gestion des risques ESG comprenant les risques liés au changement climatique reporte au Directeur des Risques de HSBC Continental Europe (Head of Enterprise Risk Management).

C.1.2 Rôle des comités et lignes de reporting

Le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe est tenu informé à chaque réunion trimestrielle par des rapports dédiés : rapport du Directeur Général, rapport du Président du Comité des Risques et rapport du CRO (Chief Risk Officer) sur les risques climatiques et environnementaux dans le cadre de la stratégie d'affaires et de gestion des risques de la Banque.

La gouvernance ESG a, de plus, été renforcée par la mise en place de deux nouveaux comités en 2023 :

- ◆ Le Comité Directeur ESG
- ◆ Forum de Surveillance des Risques liés au Climat et aux facteurs ESG.

Cette gouvernance vise à s'assurer que le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe soient pleinement informés des sujets de risques ESG et à faciliter les prises de décisions.

Comité Directeur ESG ("ESG Steering committee")

Le Comité Directeur ESG a été créé pour définir l'orientation stratégique au niveau des entités sur les sujets ESG et superviser la mise en œuvre des attentes réglementaires. Il est présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe. Pour assurer la cohérence, le Comité Directeur ESG tient compte des considérations du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe et de HSBC Bank plc (HBEU) en matière de gouvernance durable.

Forum de Surveillance des Risques Climatiques et ESG (ci-après dénommé "Climate and ESG Risks Oversight Forum" (CESGROF))

Le CESGROF a également été créé, sous la présidence du Directeur de la Gestion des Risques de la banque, pour définir et superviser l'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques liés au climat et à l'environnement (son fonctionnement est détaillé dans la section H de ce rapport).

C.2 Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs des indicateurs de performance

En France, HSBC Continental Europe met en œuvre une politique de rémunération qui prend en compte les risques en matière de durabilité, en intégrant notamment des critères environnementaux et des critères en matière de diversité et d'inclusion. Ces critères sont pris en compte dans les objectifs de l'entreprise, des métiers, des collaborateurs, des dirigeants et sont partie intégrante de l'évaluation annuelle de la performance et, en fonction de leur niveau de complétude, pourront avoir un impact sur la note de performance et donc sur la rémunération variable.

Notamment, un certain nombre d'indicateurs liés au climat sont intégrés dans les tableaux de bord des objectifs (balanced scorecards) notamment du Directeur Général, du Chief Operating Officer, du Directeur Financier et d'un certain nombre de managers des métiers et fonctions. La réalisation de ces objectifs liés au climat fait partie intégrante de l'évaluation annuelle de leur performance et de l'attribution d'une note de performance, élément central dans la détermination de la rémunération variable.

Ces objectifs sont généralement liés aux ambitions de la banque d'être Net Zero en 2030 dans ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement, au développement de la finance durable, et au soutien apporté aux clients dans leur transition vers une économie bas carbone et un futur durable. Cette approche est en cours de diffusion au sein de l'ensemble des métiers et fonctions de la banque, avec l'application d'objectifs spécifiques en matière climatique, environnementale et sociale assignés à tout ou partie de nos collaborateurs.

En plus de nos ambitions climatiques, ces objectifs comprennent l'augmentation de la représentation des femmes aux postes de direction, l'amélioration de la satisfaction client et le maintien de normes de conduite strictes dans le monde entier.

Pour ce qui est de notre succursale Banque Privée en Allemagne, outre les stratégies visant à intégrer les risques et les effets négatifs en matière de durabilité dans les processus d'investissement et le conseil en investissement, les risques en matière de durabilité sont également pris en compte dans la politique de rémunération de HSBC Allemagne.

La stratégie de rémunération de HSBC Allemagne vise à garantir une rémunération globale appropriée et conforme au marché de tous les employés et de tous les dirigeants, tout en évitant les incitations négatives à prendre des expositions disproportionnées et à ne pas prendre dûment en compte les intérêts des clients. Cela se fait en accord avec la politique commerciale, la culture d'entreprise, de risque et de conduite.

La politique de rémunération de HSBC Allemagne est révisée chaque année et constamment développée afin de promouvoir des comportements qui soutiennent le rôle de HSBC Allemagne en tant que banque axée sur le client, innovante et durable. Dans ce contexte, la gouvernance d'entreprise durable en termes économiques, environnementaux et sociétaux, y compris les produits financiers durables, la gestion durable des ressources humaines, la gestion de l'environnement et l'engagement sociétal, et garantit une prise en compte active des aspects de durabilité dans nos produits et services.

Ces politiques visent à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité.

Axes d'Améliorations 2024 :

- ◆ Les matrices d'évaluation individuelle et collective de l'expérience et des compétences des administrateurs et des dirigeants effectifs comprendront désormais un item « ESG ». Ces matrices ont été examinées par le Conseil d'administration sous leur forme complétée du critère « ESG » ;
- ◆ Des objectifs dédiés à la durabilité ont été précisés en 2023⁵ dans les objectifs annuels des collaborateurs, en particulier les formations, la politique UC, les engagements d'investissement durable et la gouvernance ;
- ◆ Renforcer l'expertise de notre conseil d'administration et des membres de la direction générale notamment par le déploiement de formations complémentaires.

C.3 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de HSBC Continental Europe en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement et intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration ou de surveillance

⁵ Objectifs précisés dans la page 63 de la DPEF Communauté - [À Propos de HSBC | HSBC France](#)

Le Conseil d'Administration veille à ce que l'organe de direction dispose individuellement et collectivement, à tout moment, des connaissances, des compétences et de l'expérience adéquates pour être en mesure de comprendre les activités de HSBC Continental Europe y compris les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Les connaissances, compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées conformément à la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction au regard des critères définis dans cette politique.

Le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise a recommandé au Conseil d'Administration dans sa séance de juillet 2021 d'ajouter, parmi les critères retenus pour évaluer l'aptitude des membres de l'organe de direction, un critère ESG (incluant le climat). Cette évolution s'inscrit dans la stratégie et le profil de risques de HSBC Continental Europe et est en ligne avec les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. Cette recommandation du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration a été mise en œuvre en janvier 2022 lors de la mise à jour de la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. L'aptitude collective du Conseil sur le critère de l'ESG est évaluée à Moyenne/Elevée avec six Administrateurs sur treize disposant de compétences élevées dans ce domaine.

Conformément à la politique de formation des membres de l'organe de direction, chaque nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe dont le Responsable de la Finance Durable. En 2021, parmi le programme de formation continue proposé aux Administrateurs, une session de formation en e-learning a été consacrée au développement durable. En 2022, deux sessions sur l'ESG et le climat ont été inscrites au programme de formation des Administrateurs.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs. Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, de connaissances, d'expérience et de diversité pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités. La dernière revue de ce règlement intérieur a eu lieu en octobre 2023 où de rares modifications ont été apportées.

La politique de diversité de l'organe de direction, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, d'ancienneté dans le mandat, et de représentation des salariés. Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, le Conseil compte quatre membres élus par les salariés.

Six nationalités sont représentées au sein du Conseil et deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. Au 31 décembre 2023, l'âge moyen des Administrateurs est de 55,9 ans, légèrement en hausse par rapport à 54,5 ans au 31 décembre 2022, et leur ancienneté moyenne dans la fonction s'élève à 4,1 ans, légèrement en hausse par rapport à 3,6 ans en 2022.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte cinq femmes et sept hommes, soit une proportion de 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

D. La stratégie d'engagement et la politique de droits de vote

Dans le contexte de la délégation de gestion à HSBC Asset Management (France) de ses mandats de gestion, HSBC Continental Europe est aligné avec la politique d'engagement actionnariale de son délégataire qui exerce ses droits de vote au nom de HSBC Continental Europe et de ses clients.

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (également appelée « mandat de gestion »), pour ses clients particuliers et entreprises, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles investis dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union Européenne (UE) et dont les actions sont cotées sur un marché de l'Union Européenne, soit les Mandats Actions France ISR et Actions Zone Euro. Ces mandats sont uniquement proposés par la Banque de détail.

Notre succursale Banque Privée en Allemagne n'utilise aucun droit de vote.

Cette politique se fonde en partie sur la politique de ses Prestataires en charge de la gestion financière des portefeuilles.

La politique d'engagement d'HSBC Asset Management (France) utilisée pour les mandats de Gestion se résume et se définit en quatre étapes :

Analyse et recherche

Décrypter les politiques de gouvernance des entreprises ciblées, leur résilience au changement climatique, leurs politiques du travail, etc., ainsi que l'impact environnemental et social qui en découle, en tenant compte de toutes les parties prenantes.

Au titre de l'initiative « Net Zero Asset Managers », nos Prestataires s'engagent à contribuer à l'objectif « Zero émission » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Ils dialoguent avec les émetteurs actifs dans l'extraction du charbon thermique et à la production d'électricité. Ils soutiennent une transition juste et dialogue avec les émetteurs pour garantir que les évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

Dialogue avec les entreprises

Des réunions avec le conseil d'administration pour mieux comprendre les questions les plus préoccupantes, encourager des pratiques durables et assurer un suivi des progrès réalisés par rapport aux craintes soulevées.

Renforcement de nos interactions avec les entreprises

Si les mesures ci-dessus n'entraînent aucun changement d'attitude, HSBC Asset Management (France) peut être amenés à envisager des interventions publiques afin de faire davantage pression sur l'entreprise en question. HSBC Asset Management (France) préfère établir un dialogue avec les entreprises plutôt que le désinvestissement, mais en cas de manquement grave ou si aucune amélioration n'est constatée sur une période donnée, la société de gestion n'hésitera pas à céder leurs positions.

Vote

HSBC Asset Management (France) exerce ses droits de vote pour encourager les bonnes pratiques ESG et pour demander des comptes aux membres du conseil d'administration en cas de pratiques inappropriées. La société de gestion peut par exemple informer une entreprise de son intention de vote avant l'assemblée des actionnaires pour tenter de provoquer un changement, soutenir une proposition d'actionnaire présentée par un autre investisseur après un dialogue infructueux, ou encore voter contre des résolutions pour exprimer sa préoccupation sur des sujets spécifiques.

Les activités de vote et d'engagement effectuées par HSBC Asset Management (France) ont vocation à protéger et à valoriser les actifs qui leur sont confiés par leurs clients. Ces activités leur permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

HSBC Asset Management (France) s'engage à voter sur tous les titres détenus dans les mandats de gestion de HSBC Continental Europe qui lui sont confiés. Les droits de vote s'exercent seulement sur les portefeuilles actions.

Les votes visent à soutenir et à encourager les entreprises à respecter les codes locaux de gouvernance et les principes internationaux de bonne gouvernance, de pratiques sociales et de durabilité en matière environnementale.

Les dirigeants d'entreprise sont rencontrés régulièrement dans le cadre du processus de gestion active. Ils sont interrogés sur leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des enjeux ESG. Les entreprises dans lesquelles HSBC Asset Management (France) investit sont encouragées également à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG.

La politique d'engagement détaillée d'HSBC Asset Management (France) est décrite à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship>.

Elle permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liées aux risques ESG dans les portefeuilles conformément à ses différentes politiques en matière de développement durable. Cette politique s'applique aux actifs des portefeuilles d'actions et d'obligations.

Cette politique reflète le respect de nos Prestataires des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, et en particulier les Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies et la Recommandation 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Les principaux thèmes d'engagement de nos Prestataires

En 2023, les principaux thèmes d'engagement d'HSBC Asset Management comprenaient :

- ◆ Changement climatique
- ◆ Biodiversité et solutions basées sur la Nature
- ◆ Droits de l'Homme
- ◆ Diversité, Equité & Inclusion (DE&I)
- ◆ Croissance inclusive et prospérité partagée
- ◆ Santé publique
- ◆ Fiabilité des technologies et des données

D.1 Présentation de la politique de vote de nos Prestataires

L'exercice des droits de vote est un élément central de ces activités, et plus largement de l'approche de nos Prestataires en matière d'Investissement Responsable, en vertu de laquelle il intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement et cherche à impulser un changement positif en faisant valoir ses droits d'actionnaire de manière appropriée.

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernance d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Il a défini les orientations et les critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep, du Medef et les principes mondiaux de vote d'HSBC Global Asset Management.

HSBC Asset Management (France) utilise les services d'ISS. Ce prestataire en gouvernance d'entreprise implémente dans ses systèmes les règles définies par HSBC Global Asset Management et analyse les résolutions des émetteurs au regard de la politique de vote d'HSBC Asset Management (France) qui exerce

ainsi ses droits de votes. Les résolutions de vote non couvertes par les principes directeurs d'HSBC Asset Management (France) ou qui nécessitent une analyse particulière sont examinées au cas par cas par les gérants.

Les principes de vote sont actualisés chaque année, notamment pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de la politique de vote de nos Prestataires sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour la marche de l'entreprise.

Nos Prestataires peuvent s'opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à ses principes ou si la direction des entreprises dans lesquelles ils investissent présentent des problèmes graves de gouvernance, ou si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à ses initiatives d'engagement.

D.1.1 Périmètre d'exercice des droits de vote

HSBC Asset Management vote sur toutes les valeurs détenues au sein des fonds gérés par ses soins sur la base de principes de vote globaux, définis par le métier de la gestion d'actifs. Ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- ◆ Des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies ;
- ◆ Des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies ;
- ◆ Des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée au continent est utilisée.

Concernant les mandats gérés par délégation par HSBC Asset Management, conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la Banque à exécuter de sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.).

Les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de nos Prestataires.

La politique de vote est accessible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

D.1.2 Evolution de la politique de vote de nos Prestataires en 2023

En 2023, HSBC Asset Management a fait évoluer sa politique de vote européenne et mondiale. Notamment, nos Prestataires a revu ses règles sur quelques points de sa politique européenne de vote (hors Royaume-Uni). Les principales modifications ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG. Plus précisément:

- ◆ Nos Prestataires ont aligné leurs exigences d'indépendance des conseils des moyennes et grandes entreprises contrôlées sur celles non contrôlées, à savoir au moins 50% d'administrateurs indépendants ;
- ◆ Nos Prestataires ont étendu à l'Europe continentale son modèle de calcul utilisé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pour la détermination des « rémunérations excessives » ;
- ◆ Nos Prestataires ont intégré les principes énoncés dans notre politique relative à l'exclusion du charbon thermique ;

- ◆ Nos Prestataires ont introduit des règles liées à la mise en œuvre de politiques et de rapports adéquats sur les questions de biodiversité et de nature ;
- ◆ Nos Prestataires ont également inclus des règles liées au respect par les entreprises des principes 1 à 5 du Pacte mondial des Nations-unies (UNGC) ;
- ◆ Nos Prestataires ont aussi prévu de soutenir des résolutions qui porteraient sur une meilleure information liée aux questions sociales et sur une meilleure transparence sur la gestion des systèmes d’information et sur l’utilisation de l’intelligence artificielle.

D.1.3 Focus sur la politique de vote en matière de biodiversité

Nos Prestataires peuvent être amenés à voter contre le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil tout entier des sociétés appartenant à des secteurs à fortes émissions de GES (consommation non cyclique, services aux collectivités et matériaux, etc.) qui ne mettent pas en place des politiques et des reporting adéquats sur les enjeux liés à la biodiversité. Par exemple, nous attendons de toutes les entreprises concernées qu'elles aient une politique crédible en matière de lutte contre la déforestation.

En 2023, l’équipe d’engagement actionnarial de nos Prestataires a utilisé une liste de surveillance de la biodiversité et de la nature, dressée en fonction des travaux d’évaluation de la *FAIRR Protein Producer Initiative* et des scores de MSCI en matière de gestion des ressources naturelles, et qu’elle a complété par ses propres analyses. Notre Prestataire peut être amené à voter contre le Président du Conseil d'Administration ou l’ensemble du Conseil d'Administration des entreprises les moins performantes dans les secteurs à fort impact négatif sur les écosystèmes.

D.2 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle nos Prestataires ont initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

En 2023, les équipes de gestion de HSBC Asset Management en France ont rencontré en présentiel ou à distance 381 émetteurs au travers de 695 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que leurs enjeux extra-financiers.

HSBC Asset Management	Nb d’engagements	Nb d’entreprises
Actions	463	242
Obligations	448	235

Source : HSBC Asset Management (France). Au 31/12/2023.

Les statistiques d’engagement, les thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Asset Management France sont présentées dans le rapport sur l’exercice des droits de vote disponible sur son [site internet](#). Plus globalement, son rapport sur l’investissement responsable, également disponible sur son site internet, présente les statistiques d’engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

A titre d’illustration, les principaux votes d’opposition concernaient les thématiques suivantes :

◆ **La rémunération des dirigeants et / ou des administrateurs (éléments de la rémunération, critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock option, indemnité de départ...)**

En 2023, le taux de votes dissidents sur les résolutions a été de 52% sur la rémunération des dirigeants. Ce taux s'explique par la mise en œuvre en Europe Continentale de la politique sur les rémunérations excessives d'HSBC Global Asset Management. Cette politique a été mise en œuvre l'an passé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. La politique d'HSBC Global Asset Management, prévoit un vote d'opposition sur les rémunérations des dirigeants si celles-ci excèdent un seuil fixé selon un modèle propre qui prend en compte la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et le nombre de salariés.

Sur les résolutions restantes (48%), les votes n'ont pas été possibles, principalement en raison de l'insuffisance d'informations relatives aux rémunérations et à leurs montants.

HSBC Asset Management (France) considère que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. C'est pourquoi, elle a voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

◆ **Actionnariat salarié**

HSBC Asset Management (France) a rejeté 16% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié, toutes en France. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2023 sont liées au risque de dilution (fait référence à la diminution potentielle de la valeur des actions d'un investisseur en raison de l'émission de nouvelles actions par la société. Cela peut se produire lorsqu'une entreprise décide de lever des capitaux en émettant de nouvelles actions, ce qui peut diluer la valeur des actions existantes).

◆ **La nomination d'administrateurs**

HSBC Asset Management (France) a rejeté 10% des résolutions. Ces résolutions portent sur la nomination d'administrateurs non libres d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré :

- Comme insuffisamment indépendant
- Pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore
- Lorsque les différents comités du conseil ne comportent pas assez d'administrateurs libres d'intérêt ou lorsque
- Le conseil d'administration ou de surveillance ne répond pas aux critères de diversité notamment de féminisation.

D.3 Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en Assemblée Générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Concernant nos activités en France, en 2023, HSBC Asset Management a voté lors de 980 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2023 sur un périmètre global de 1 049 assemblées, soit un taux de 93% en légère croissance par rapport à 2022 (91%). En corrigeant le nombre d'assemblées générales des pays où les conditions d'exercices du droit de vote ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales votées passe à 99%. Nous n'avons pas voté lors de 12 assemblées générales, souvent essentiellement en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2023, HSBC Asset Management a analysé 14 667 résolutions et voté contrairement aux recommandations des dirigeants des entreprises concernées sur 3 029 résolutions (21% des cas), niveau en nette hausse par rapport à 2022 (17%).

Nos statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements 2023 disponible sur les [site internet de nos Prestataires](#)

Concernant nos activités en Allemagne, les équipes en charge de la gestion discrétionnaire ne votent pas directement et n'ont pas de contacts avec les émetteurs. Cependant les activités de gestion sont exécutées par l'équipe de gestion HSBC AM. Tout au long de 2023, l'équipe de gestion « Stewardship » s'est engagée auprès de diverses entreprises pour discuter de leurs stratégies ESG et de leurs plans de décarbonation. L'équipe HSBC a engagé 150 émetteurs uniques dans le portefeuille durable de la CMS Sustainable, avec un nombre total d'engagements E, S, G de 300, dont 50 étaient des engagements intentionnels. En conséquence, 38 entités ont reconnu que la préoccupation était significative et méritait une réponse, et 17 entités ont soit élaboré une stratégie crédible pour atteindre l'objectif de la mission, soit établi des cibles plus ambitieuses pour répondre à la préoccupation, ou ont déjà mis en œuvre une stratégie ou des mesures pour répondre à la préoccupation. Lorsque le vote a été possible, l'équipe Stewardship a appuyé diverses propositions préconisant l'élaboration de cibles de réduction des émissions, l'amélioration des rapports sur le climat ou l'alignement des cibles sur l'Accord de Paris, ainsi que des éléments sociaux, comme la diversité au sein du conseil d'administration.

D.4 Décisions prises par nos Prestataires en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Dans le cadre de son processus progressif d'engagement actionnarial, nos Prestataires privilégient le dialogue à la cession des titres. En effet, en cas de cession des positions, la société de gestion sera moins en capacité d'influencer les décisions des entreprises. Toutefois, la cession interviendra si les conclusions du dialogue ne correspondent pas aux attentes dans un délai raisonnable tel que cela a été réalisée en début d'année 2023 pour certaines obligations émises par deux producteurs d'électricité.

La politique de désengagement du charbon appliquée au sein de l'ensemble des entités du métier de la gestion d'actifs dont HSBC Asset Management, indique :

- ◆ Les entreprises en portefeuille sont encouragées à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- ◆ Nos Prestataires encouragent l'adoption d'engagements Net Zero et de plans de transition appropriés.

Si les entreprises appartenant à des secteurs très consommateurs en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, nos Prestataires peuvent voter contre la réélection du Président. Si l'intervention répétée auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques climatiques, il applique des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Conformément à son engagement envers l'Accord de Paris sur le climat, la priorité de nos Prestataires se porte sur les secteurs à forte intensité de carbone nécessitant des mesures d'action rapides tel que :

- ◆ **Extraction de charbon thermique** : nos Prestataires se rapprochent des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone.
- ◆ **Production d'électricité au charbon** : nos Prestataires interviennent auprès des entreprises incluses dans les portefeuilles générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique afin qu'elles éliminent progressivement ces activités d'ici 2030 au plus tard dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 au plus tard dans le reste du monde. Ils ont ciblé les entreprises dont la participation dans la production d'électricité représentait 50 % de leurs revenus

jusqu'en 2021, et dialoguent avec toutes celles générant plus de 10 % de leurs revenus par cette activité avant la fin de l'année 2025.

- ◆ **Infrastructures liées aux combustibles fossiles** : Nos Prestataires n'investissent pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris à des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets liés aux sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et les pipelines).

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

E.1 Alignement à la taxonomie environnementale

E.1.1 L'approche de nos Prestataires.

- ◆ **Analyse d'éligibilité**

Toutes les activités économiques ne sont pas couvertes par la Taxonomie. La première étape d'une analyse d'alignement repose sur une analyse d'éligibilité de l'activité à la Taxonomie. L'éligibilité à la Taxonomie d'une activité suppose que cette activité soit incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du Règlement Taxonomie.

- ◆ **Alignement à la taxonomie**

La deuxième étape consiste à faire une analyse d'alignement qui consiste à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques spécifiques) sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minimas sociaux. Cette analyse d'alignement se base sur la part des revenus, sur les dépenses d'investissement (Capex) et les dépenses d'exploitation (Opex) qui répondent à l'objectif environnemental considéré.

E.1.2 Périmètre des mandats concernés

Pour les calculs d'éligibilité, le périmètre des encours concernés est celui des mandats dont la gestion financière est déléguée à HSBC Asset Management pour le compte de HSBC Continental Europe. Il s'élevait à 3,4 milliards € à fin décembre 2023.

Notre prestataire s'appuie exclusivement sur des données reportées directement par les entreprises dans leurs rapports annuels et pas sur des données estimées par les fournisseurs de données.

E.1.3 Encours investis dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne

Pour l'exercice 2022, HSBC Continental Europe avait fait le choix de ne reporter que sur les données d'éligibilité en attendant que les entreprises communiquent plus largement sur leur alignement à la Taxonomie. Pour l'exercice 2023, HSBC Continentale Europe reporte maintenant à la fois sur les ratios d'éligibilité et les ratios d'alignement sur les deux premiers objectifs de la taxonomie (atténuation et adaptation du changement climatique).

En ce qui concerne les quatre autres objectifs (eau, économie circulaire, pollution et biodiversité), HSBC Continentale Eurpoe ne dispose pas encore des données nécessaires permettant d'estimer les ratios

d'éligibilité. Ces données ne sont pas encore disponibles chez le fournisseur de données utilisé dans le cadre du reporting taxonomie.

Les résultats d'éligibilité présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements du portefeuille de gestion sous mandat de HSBC Continental Europe qui sont affectés à des activités éligibles à la taxonomie environnementale	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
Sur la base des revenus	3% Coverage : 16%	105.91
Sur la base des CAPEX	6% Coverage : 17%	198.81
Sur la base des OPEX	4% Coverage : 15%	121.48

Source: HSBC Asset Management. S&P Trucost. HSBC Asset Management n'utilise pas de données estimées et s'appuie sur les données directement reportées par les entreprises. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant reporté des données d'éligibilité.

Les résultats d'alignement présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements du portefeuille de gestion sous mandat de HSBC Continental Europe qui sont affectés à des activités alignées à la taxonomie environnementale	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
Sur la base des revenus	1% Coverage : 12%	34.05
Sur la base des CAPEX	2% Coverage : 14%	70.39
Sur la base des OPEX	1,7% Coverage : 11%	58.3

Source : HSBC Asset Management. S&P Trucost à fin décembre 2023. Le secteur financier est exclu du jeu de données. HSBC Asset Management n'utilise pas de données estimées et s'appuie sur les données directement reportées par les entreprises. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant reporté des données d'alignement.

E.1.4 Méthodologie et base de données

Pour définir les activités qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, nos Prestataires s'appuient sur le fournisseur de données S&P Trucost.

Sur un vaste univers d'émetteurs d'actions et d'obligations (+20 000 titres), S&P Trucost fournit aux acteurs des marchés financiers une évaluation complète sur les critères d'éligibilité, de contribution substantielle, de non-préjudice significatif (DNSH) et les exigences de garanties sociales minimales du règlement sur la taxonomie de l'UE.

Pour déterminer la part d'alignement des encours de HSBC Continentale Europe à la taxonomie, S&P Trucost applique le processus ci-après :

- ◆ Identifier les activités exercées par l'entreprise qui pourraient être éligibles
- ◆ Pour chaque activité, évaluer si l'entreprise répond aux critères pertinents pour une contribution substantielle
- ◆ Vérifier que les critères DNSH sont remplis par l'entreprise
- ◆ Conduire une due diligence pour éviter toute violation des garanties sociales minimales
- ◆ Calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie et préparer le reporting au niveau des produits

E.1.5 Hypothèses et limites méthodologiques

L'exercice de détermination de l'alignement à la taxonomie est particulièrement complexe car les entreprises ne commenceront à reporter sur ces données qu'en 2025 sur la base des données de l'exercice 2024 alors que les sociétés de gestion y sont déjà soumises pour les produits qu'elles gèrent. Au cours de l'année 2023, les fournisseurs de données ont néanmoins noté une tendance positive dans la collecte des données reportées par les entreprises.

Toutefois, le niveau de détail fournit par les entreprises dans leur exercice de reporting peut varier. Peu d'entreprises suivent le modèle fourni par la Commission européenne, tandis que d'autres ne le font pas et fournissent une analyse très sommaire. Ceci a pour conséquence que les données peuvent être incomplètes pour certaines entreprises.

De plus, les normes de reporting sont encore à un stade précoce de développement et, par conséquent, des erreurs ou des incohérences peuvent survenir dans le reporting des entreprises (par exemple en raison d'erreurs dans les données, risque de double comptage ou d'interprétations divergentes du modèle fourni par la Commission européenne).

Étant donné que nos Prestataires ont fait le choix de ne s'appuyer que sur des données reportées par les entreprises, aucune erreur ou incohérence potentielle dans les rapports de l'entreprise ne sera corrigée par S&P Trucost et nos Prestataires.

E.2 Exposition au secteur des combustibles fossiles

Les entreprises considérées comme « actives dans le secteur des combustibles fossiles », sont les entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

L'identification des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée en fonction des pourcentages des revenus tirés de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.

E.2.1 Le montant en € et le pourcentage des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Pour ce calcul, le périmètre des encours concernés est celui des mandats dont la gestion financière est déléguée à HSBC Asset Management pour le compte de HSBC Continental Europe. Il s'élevait à 3,4 milliards € à fin décembre 2023. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting, nos Prestataires ont pu calculer la part dans les secteurs des combustibles fossiles pour 65,23% des encours.

Part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
PAI 4	8.51% Coverage : 65.23%	289.61

Source : HSBC Asset Management, Morningstar à fin décembre 2023. La couverture représente le pourcentage d'entreprises où les données sont disponibles. Par exemple cela n'inclut pas le cash, les dérivés ou les souverains. Il est également à noter que dans certains cas, nos fournisseurs de données ne disposent pas de couverture sur certaines entreprises.

E.2.2 Méthodologie et bases de données

La définition de l'exposition aux entreprises actives dans le secteur fossile est la même que celle retenue pour le calcul du PAI 4 (principale incidence négative), du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission Européenne du 6 avril 2022.

◆ **Charbon thermique**

D'un point de vue méthodologique, nos Prestataires identifient les entreprises actives dans le secteur du charbon thermique en se basant sur les données fournies par Sustainalytics qui analyse les revenus tirés de cette activité. Les activités considérées par cet indicateur concernent l'intégralité de la chaîne de valeur.

Plus particulièrement, Sustainalytics identifie les sociétés tirant une partie de leurs revenus de :

- L'extraction de charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui tirent des revenus de la prospection et de l'extraction du charbon thermique.
- La production d'électricité à partir du charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui produisent de l'électricité à partir du charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui possèdent/exploitent des centrales électriques au charbon.
- La fourniture de produits et services liés au charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui fournissent des produits et services sur mesure qui soutiennent l'extraction du charbon thermique (services de stockage et de transport, d'exploitation minière et de raffinage du charbon thermique).

◆ **Pétrole & gaz conventionnel**

Notre prestataire identifie les entreprises actives dans le secteur du pétrole & gaz conventionnel en se basant sur les données fournies par Sustainalytics qui analyse les revenus tirés de ces activités. Les activités considérées par cet indicateur concernent l'intégralité de la chaîne de valeur.

Sustainalytics identifie les sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Plus particulièrement, Sustainalytics identifie les sociétés actives dans :

- La production pétrolière et gazière : Cela comprend les sociétés impliquées dans prospection, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz.
- La production d'électricité à partir du pétrole et du gaz : Dans cette catégorie, Sustainalytics considère le pourcentage des revenus dérivés de la production pétrolière et gazière par rapport aux revenus totaux de l'entreprise et, comme point de données supplémentaire, le pourcentage de la capacité de production d'une entreprise basée sur le pétrole et le gaz naturel ou leurs dérivés
- La fourniture de produits et services liés au pétrole et au gaz : La société fournit des produits et services sur mesure qui soutiennent l'exploration, la production, le raffinage, le transport et le stockage du pétrole et du gaz.

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris ⁶

⁶ Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

F.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, des engagements en matière de lutte contre le risque climatique et environnementale.

En janvier 2024, HSBC a publié son Plan de Transition Net Zero donnant une synthèse de l'approche Net Zero de la Banque et des actions qu'elle mène pour atteindre son ambition. Le plan présente la façon dont HSBC compte utiliser ses points forts en tant qu'organisation pour avoir un impact plus vaste sur la décarbonation, la façon dont HSBC s'efforce d'intégrer le Net Zero dans des domaines clés de l'organisation, et les principes qui seront utilisés pour guider la mise en œuvre de son approche. En particulier :

- ◆ Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050
- ◆ Atteindre la neutralité carbone pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030 ;
- ◆ Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant entre 750 et 1 000 milliards USD de financements et d'investissements à horizon 2030 ;
- ◆ Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde

De plus amples informations sur les progrès annuels vis à vis des engagements pris sont disponibles via le lien <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures ("TCFD") depuis leur publication en 2017, et est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials ("PCAF"), un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble dans l'objectif de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre ("GES") associées à leurs prêts et investissements.

En tant que filiale du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe s'intègre à cette politique.

Elle bénéficie aussi des engagements pris par sa société de gestion principale à qui elle confie l'ensemble de sa gestion sous mandat. Dans ce cadre on peut noter qu'en juillet 2021, HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM).

L'engagement a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris

F.2 Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

F.2.1 Nos Prestataires ont un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050.

A noter que les informations ci-dessous présentent la démarche globale de la ligne métier HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du Groupe HSBC) dans laquelle nos Prestataires s'inscrivent. Ainsi, bien que nos Prestataires participent à l'implémentation et appliquent les politiques globales, nous

attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à nos Prestataires sauf si cela est clairement spécifié.

F.2.2 Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La politique de sortie progressive du charbon thermique a été publiée la première fois en décembre 2021 et est revue chaque année, la dernière mise à jour datant de janvier 2024, afin de s’assurer qu’elle reste conforme aux engagements de HSBC et qu’elle tienne compte des changements pertinents de facteurs externes. Les scénarios utilisés dans l'analyse s’appuient sur des hypothèses concernant le budget carbone disponible et les mesures à prendre pour limiter la hausse à long terme de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Les hypothèses retenues pour les scénarios comprennent divers niveaux de changement des politiques gouvernementales en matière de climat, des facteurs macroéconomiques, l'évolution technologique, l'évolution du mix énergétique et les changements de comportement. HSBC prévoit d'améliorer sa propre analyse des émissions financées à mesure que les directives du secteur évolueront dans les années à venir en ce qui concerne les scénarios, les données et les méthodologies de façon plus générale.

Un an après avoir rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), la ligne métier globale pour la gestion d’actifs de HSBC a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions de carbone des scopes 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38% de ses actifs sous gestion gérés à travers le monde. Cet objectif intermédiaire est donc le point de départ de la trajectoire globale vers la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, et il constitue la contribution aux efforts collectifs déployés pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Objectifs Net Zero de HSBC Asset Management à horizon 2030		
Objectif quantitatif à l'horizon 2030		Réduire l’intensité carbone de 58% Niveau de base : 130.9 tons CO2e/ \$ million en 2019 Valeur cible : 55 tons CO2e/ \$ million en 2030
Scopes pris en compte		Scope 1 & 2
Unité de mesure de l’objectif quantitatif		tCO2e/ EVIC \$Mn¹
Encours couverts par l’objectif intermédiaire chez HSBC Asset Management (En USD mds)	Obligations d’entreprises	112.9
	Actions cotées	80.9
Encours couverts par l’objectif intermédiaire chez HSBC Asset Management (en %)		38.2% du total des actifs sous gestion de HSBC Asset Management
Objectif décliné par secteurs		Non
Objectif décliné par fonds		Non

Source : HSBC Asset Management. La définition des différents indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus est présentée dans la section suivante.

¹ EVIC est la valeur de l’entreprise, trésorerie comprise. Pour les entreprises privées ne disposant pas de EVICs, la valeur comptable de la dette plus les fonds propres est utilisée

F.2.3 Indicateurs et mesures d’alignement considérés

L’objectif global de nos Prestataires au niveau international est de réduire les émissions de carbone des scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38 % des actifs sous gestion répartis dans les centres de gestion situés dans différents pays et sous différentes juridictions. Il a été retenu comme indicateur l’intensité carbone moyenne des Scopes 1 et 2 exprimée en tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d’affaires.

Définition des scopes pris en compte : le Green House Gas (GHG) Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d’une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur trois périmètres :

- ◆ Scope 1 : Les émissions opérationnelles directes de l'entreprise
- ◆ Scope 2 : Les émissions indirectes induites par la consommation d'énergie, production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée par l'entreprise
- ◆ Scope 3 : Les émissions indirectes qui concernent toute la chaîne de valeur

Bien que nos Prestataires disposent des données de scope 3 provenant de ses fournisseurs de données, ils ont pour l'instant choisi de ne pas prendre en compte les données de Scope 3 dans le pilotage de l'intensité carbone des portefeuilles dans le cadre de la stratégie Net Zero. En effet, les données de scope 3 sont encore mal maîtrisées par les émetteurs qui rencontrent des difficultés en termes de cohérence des informations, de comptage multiple et d'exhaustivité des données. De plus, une proportion significative des données Scope 3 est estimée et non reportée par les entreprises elles-mêmes. Nos Prestataires étudient toutefois des alternatives pour élaborer des objectifs Net Zero pour les secteurs les plus émetteurs.

Définition de l'unité de mesure : la mesure visée pour suivre l'accomplissement de l'objectif global de nos Prestataires est l'intensité annuelle des émissions Scopes 1 et 2 de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises. Pour les sociétés cotées, l'intensité des émissions des entreprises détenues est mesurée par le ratio émissions/EVIC (valeur de l'entreprise y compris les liquidités). Pour les sociétés privées, l'intensité est mesurée par le ratio émissions / (fonds propres + dette). Comme expliqué plus haut, le Scope 3 n'est pas inclus dans l'analyse actuelle. Cependant, à l'avenir, nos Prestataires ont l'intention d'incorporer des cibles pour cette catégorie pour les secteurs à fortes émissions. L'intensité annuelle des émissions du portefeuille global de HSBC Asset Management (actions et obligations d'entreprises) est obtenue en faisant la moyenne des intensités annuelles des émissions des émetteurs, pondérées par leur poids dans le portefeuille.

Définition de la mesure « tonnes équivalent CO₂ » : il s'agit une unité créée par le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) pour mesurer l'impact des émissions de GES. Il s'agit donc d'une mesure qui s'entend tout gaz à effet de serre confondus (dioxyde de carbone mais aussi méthane, protoxyde d'azote...) et qui permet de comparer les impacts de ces différents gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique en les réduisant à un seul indicateur, le CO₂ équivalent (CO₂e). Le calcul de l'équivalent CO₂ se fait en multipliant les émissions d'un gaz à effet de serre par un potentiel de réchauffement global (PRG) qui prend en compte la durée de vie du gaz dans l'atmosphère.

Définition du périmètre des encours considérés : nos Prestataires ont choisi à ce stade de prendre uniquement en compte dans leur analyse les actions cotées et les obligations d'entreprises. Ces classes d'actifs ont été privilégiées car il existe des méthodologies testées et approuvées sur le marché pour gérer ces actifs dans le cadre d'une stratégie Net Zero (par exemple, en suivant la méthodologie PCAF). Cela inclut à la fois les marchés développés et les marchés émergents.

F.2.4 Approche méthodologique

Nos Prestataires ont décidé d'aligner son approche globale avec les orientations et recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'Institutional Investor Group on Climate Change (IIGC).

Ils reconnaissent que la méthodologie et les données utilisées pour évaluer les émissions et fixer des objectifs de décarbonation sont nouvelles et évolutives et s'attendent à ce que les pratiques de marché et les réglementations continuent d'évoluer dans les années à venir. Ils prévoient donc d'affiner son analyse en utilisant des sources de données crédibles et des méthodologies disponibles pour les classes d'actifs dans lesquelles il investit.

La TCFD fournit un cadre pour la construction de mesures de réchauffement des portefeuilles, qui implique trois étapes clés :

- ◆ Traduire les budgets carbone, compatibles avec l'objectif de température choisi, dans des trajectoires théoriques de décarbonation ;

- ◆ Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau de l'entreprise
- ◆ Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau du portefeuille.

Etapes	Questions clés	Choix méthodologiques de HSBC Asset Management
Etape 1 : Traduire les budgets carbone en trajectoire décarbonation	1. Quel type de scénario a été choisi ?	Scénario « Zero émission nette » (Net Zero Emissions ou NZE) d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050 Les hypothèses retenues sur les données estimées et les hypothèses technologiques (notamment relatives aux technologies d'émissions négatives) sont basées sur ce scénario.
	2. Pourquoi ce scénario a-t-il été sélectionné ?	Scénario 1.5°C conforme aux critères définis par la NZBA (Net Zero Banking Alliance) Granularité des secteurs Mise à jour des scénarios lorsqu'ils sont actualisés par le fournisseur de données
	3. Emissions : Absolu vs Intensité	Objectif déterminé avec l'intensité carbone exprimé en tCO2e/\$M EVIC (Entreprise Value Including Cash)
Etape 2 : Evaluer l'alignement au niveau de l'entreprise	4. Quel scope inclure ?	Scope 1 et scope 2 pour tous les secteurs
	5. Comment les émissions de référence sont quantifiées ?	Approche PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)
	6. Comment les émissions prévisionnelles sont-elles évaluées ?	Objectifs de l'entreprise, historique des émissions, tendances de l'industrie
	7. Comment l'alignement est-il mesuré ?	Emissions ponctuelles et cumulées
Etape 3 : Évaluer l'alignement au niveau du portefeuille	8. Quelle métrique pour exprimer l'alignement ?	% réduction des émissions Scope 1 et Scope 2 d'ici 2030 en prenant 2019 comme année de référence
	9. Comment les émissions au niveau de l'entreprise sont-elles agrégées ?	Moyenne pondérée des émissions, en utilisant le poids des instruments dans les portefeuilles

Pour de plus amples détails sur les choix méthodologiques de HSBC Asset Management, nous vous prions de vous référer au document suivant : [Approche méthodologique NZAM – HSBC Asset Management](#).

F.3 Méthodes de suivi de l'objectif de réduction des émissions

Pour rappel, l'objectif intermédiaire concerne 38% des actifs sous gestion de HSBC Asset Management au niveau global, couvrant pour l'instant les actions cotées et les obligations d'entreprises. Cet objectif, exprimé en termes d'intensité des émissions Scope 1 + Scope 2 (Emissions Scopes/valeur de l'entreprise), a été d'abord calculé au niveau de chaque action et obligation détenue en portefeuille. L'objectif de réduction des émissions de chaque entreprise est celle de son secteur. Ces objectifs ont été agrégés en se basant sur les poids en capitalisation des actions et obligations concernées dans les portefeuilles de HSBC Asset Management. L'horizon de temps retenu pour l'évaluation de cet objectif intermédiaire est 2019-2030.

Les hypothèses retenues sur les données estimées et les hypothèses technologiques (notamment relatives aux technologies d'émissions négatives) sont basées sur le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale

de l'Energie, publié en 2021 (Net Zero by 2050. A Roadmap for the Global Energy Sector, International Energy Agency, May 2021, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>).

Le scénario de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a été retenu pour évaluer l'objectif global Net Zero de réduction des émissions. Une approche « du plus général vers le plus spécifique » avec un périmètre pour l'instant limité aux actions cotées et obligations d'entreprises est utilisée. L'objectif de réduction des émissions des sociétés est celui du secteur d'appartenance, et celui-ci est formulé tout simplement comme une réduction du pourcentage de l'intensité des émissions pour la période 2019-2030, basée sur les hypothèses du scénario Net Zero 2050 de l'AIE.

L'implémentation au niveau des portefeuilles demande quelques adaptations notamment pour prendre en compte les objectifs des clients sous mandats de gestion ou dans le cadre des fonds dédiés, en particulier en ce qui concerne les objectifs d'alignement. En effet, HSBC Asset Management a choisi le scénario de l'AIE pour établir son objectif global de décarbonation, mais il existe plus de 100 scénarios Net Zero et le client peut souhaiter décarboner son portefeuille en suivant un scénario alternatif, éventuellement compatible avec une température supérieure à 2°C par exemple, dans un objectif de donner plus de temps aux entreprises pour effectuer leur transition. Les clients peuvent aussi choisir de rester dans un scénario 1.5°C et décarboner leur portefeuille plus lentement. HSBC Asset Management, ainsi que toutes ses entités à travers le monde, travailleront en partenariat avec leurs clients pour atteindre les objectifs de décarbonation à l'horizon 2050 prévus.

Par ailleurs, l'objectif est d'utiliser des données offrant une plus grande granularité en ce qui concerne les trajectoires d'émissions théoriques au niveau des sociétés et dans le temps. C'est pour cela que sont utilisés aujourd'hui des scénarios qui prévoient des trajectoires théoriques, année par année, et société par société, tout en restant dans le cadre des recommandations de l'AIE. Ces trajectoires théoriques proviennent de fournisseurs externes et sont basées sur des scénarios de l'IPCC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les experts dans le cadre de l'IPCC proposent différents scénarios, parmi lesquels des scénarios 1.5°C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température, similaires à celui de l'AIE.

Le suivi de l'objectif au niveau global sera fait de deux manières différentes :

- ◆ En comparant l'intensité carbone du portefeuille à un instant donné - « point in time » – avec des valeurs de référence. Par exemple, en supposant que nous sommes en 2024 et que l'intensité carbone d'un portefeuille pour les actifs inclus dans le champ d'application (aujourd'hui actions cotées et obligations d'entreprises) atteint 110 tonnes CO₂eq/ \$Mn. Cette valeur sera comparée avec l'intensité carbone du portefeuille en 2019, avec la valeur cible d'intensité carbone de 2030, ou avec une cible intermédiaire, résultant, par exemple, d'une interpolation des intensités carbone de référence 2019 et 2030.
- ◆ En mesurant le degré d'alignement du portefeuille à une trajectoire climatique compatible avec l'Accord de Paris, en prenant en compte les émissions cumulées pour une période choisie. Cette approche mesure l'écart entre les émissions passées et projetées, cumulées des entreprises sous-jacentes sur une longue période (par exemple, 2019-2030) et les émissions budgétisées par le scénario de référence. Ces écarts peuvent être traduits en scores : température des entreprises. Les entreprises présentent différents degrés d'alignement et donc des températures différentes. L'alignement d'un portefeuille d'actions cotées et/ou d'obligations d'entreprises peut être évalué par la moyenne des scores de température de ses composants, pondérée les poids des constituants dans ce portefeuille.

F.3.1 Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau

HSBC Asset Management utilise des données d'émissions carbone provenant de S&P Trucost et a évalué la qualité des données utilisées en 2019 pour définir son objectif Net Zero avec la méthode définie par PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). PCAF propose la méthodologie suivante pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES des entreprises utilisées par les institutions financières dans leurs divulgations sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le nombre le plus bas indiquant la meilleure qualité : <https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard>.

HSBC Asset Management a évalué le score de qualité PCAF pour les données d'émissions scope 1 et scope 2 utilisées dans l'engagement Net Zero. Ce score se situe à 2,63.

Vous trouverez également sur le site public de HSBC Global Asset Management, la méthodologie utilisée :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/common/nzam-financed-emissions-methodology.pdf>

Comme mentionné auparavant, HSBC Asset Management évalue son parcours Net Zero avec une approche « Point in time », et une approche d'alignement.

- ◆ Pour l'approche « point in time » : HSBC Asset Management calcule l'intensité carbone du portefeuille d'actions cotées et obligations des entreprises en 2019 et en 2030. Pour ce qui est du calcul de l'intensité cible en 2030, HSBC Asset Management s'est basé sur les hypothèses de croissance économique et de baisse des émissions qui sous-tendent le scénario Net Zero de l'AIE, avec les incertitudes que de telles hypothèses comportent.
- ◆ Pour l'approche d'alignement, HSBC Asset Management compare les trajectoires annuelles théoriques des entreprises, issues de leurs budgets d'émissions répartis dans le temps, avec les trajectoires prévues et passées. Ces chiffres sont agrégés au niveau du portefeuille. Plus précisément, HSBC Asset Management mesure les températures des portefeuilles, à partir des températures des entreprises en portefeuille pondérées par le poids en budget des émissions dans le cadre d'un scénario 1.5°C degrés. Nous utilisons les températures MSCI, avec une méthodologie basée sur le scénario NGFS REMIND Net Zero 2050, phase 3, 1.5°C. Aussi, nous décomposons le portefeuille en sous-portefeuilles, par leur degré d'alignement : Net Zero, aligné 1.5°C, en cours d'alignement vers 1.5°C, engagé à s'aligner ou non aligné.

D'un point de vue purement quantitatif, les prévisions des émissions des entreprises sont aujourd'hui basées sur les objectifs de réductions présentés par les entreprises elles-mêmes. En l'absence d'objectifs clairement définis, la tendance passée des émissions de la société et/ou de l'industrie sont utilisés comme prédicteurs. Ces chiffres, obtenus à partir des fournisseurs de données externes (S&P Trucost, MSCI, InfluenceMap⁷), sont complétés par les analystes de HSBC Asset Management à travers le monde, en particulier dans le cadre de sa stratégie d'engagement et de dialogue avec les entreprises. Par exemple, l'appréciation insuffisante de la part d'InfluenceMap sur une entreprise a conduit les équipes de gestion de HSBC Asset Management à discuter avec l'entreprise de sa politique climat au cours d'un engagement collaboratif. Les analystes de HSBC Asset Management ont bien noté l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 de l'entreprise ; cependant, ils se sont interrogés sur la trajectoire et les moyens mis en œuvre et ont donc axé leur démarche d'engagement sur la communication et la transparence de l'entreprise sur ses objectifs climat. Les analystes ont ainsi pu constater au cours de l'année l'accroissement significatif de l'information diffusée sur la politique climat de ladite entreprise.

F.3.2 Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre

Le scope 3 ne fait pas aujourd'hui partie de l'engagement Net Zero de HSBC Asset Management. Toutefois, l'objectif est de l'inclure progressivement pour les secteurs à fortes émissions à partir de 2024, à savoir les

⁷ Influence Map est un think tank indépendant qui produit des analyses basées sur des données précises, concernant l'impact des entreprises et de la finance sur le dérèglement climatique.

secteurs pétrolier et gazier. Toutefois, HSBC Asset Management peut mesurer le scope 3 dans certains de ses portefeuilles, en s'appuyant sur des données venant de S&P Trucost. Ces données sont estimées en utilisant des méthodologies de type EEIO (Environmentally-Extended Input- Output)).

De plus, les trajectoires théoriques prises en compte pour les analyses d'alignement ont aujourd'hui une granularité par société. Les trajectoires sont définies par le fournisseur de données S&P Trucost jusqu'à 2030. HSBC Asset Management étudie l'inclusion de nouvelles trajectoires théoriques proposées par d'autres fournisseurs tels que MSCI.

L'objectif global de réduction des émissions au niveau de HSBC Asset Management est basé sur le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), compatible avec une limitation du réchauffement à 1.5°C, avec une probabilité de 50%. Ce scénario de l'AIE prévoit des émissions de dioxyde de carbone (CO2) liées à l'énergie et aux procédés industriels jusqu'en 2050, conformément à un réchauffement de 1,5 °C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température.

Résultats de la stratégie Net Zero de HSBC Asset Management en 2023

Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES	Réduire l'intensité carbone de 58%
	Niveau de base : 130.9 tons CO2e/ \$ million en 2019
	Valeur cible : 55 tons CO2e/ \$ million en 2030
Pourcentage de réduction de l'intensité carbone entre 2019 et décembre 2023	44.4%
	Valeur en 2023 : 74 tons CO2e/ \$ million à fin décembre 2023

Pour rappel, l'objectif Net Zero de HSBC Asset Management n'a pas encore été implémenté fonds par fonds.

F.3.3 Méthodologie de détermination des résultats

Afin d'évaluer les résultats de sa stratégie Net Zero, HSBC Asset Management a décomposé ses portefeuilles en sous-portefeuilles en comparant leur degré d'alignement :

1. Entreprises Net Zero : entreprises ayant atteint à 90% ou plus l'objectif de décarbonation d'ici 2050
2. Entreprises alignées à une trajectoire 1.5°C : entreprises dont les émissions prévues (d'ici à 2050) sont en ligne ou en dessous de trajectoires théoriques compatibles avec une limitation du réchauffement à 1.5°C. Il s'agit également d'entreprises disposant d'une gouvernance climat robuste, identifiée par des scores au-dessus de seuils définis. Ces scores prennent en compte de critères définis par l'IIGCC (The Institutional Investors Group on Climate Change) ou TPI (Transition Pathway Initiative).
3. Entreprises en cours d'alignement à une trajectoire 1.5°C : entreprises dont les émissions prévues (d'ici à 2050) sont pour l'instant en ligne ou en-dessous des trajectoires théoriques compatibles avec une limitation du réchauffement à 2°C. Il s'agit également d'entreprises avec une gouvernance climat robuste, identifiée par des scores au-dessus de seuils définis, moins contraignant que les seuils utilisés pour les entreprises alignées à une trajectoire 1.5°C. Ces scores prennent en compte de critères définis par la IIGCC ou TPI.
4. Entreprises engagées à s'aligner ou non alignées : Il s'agit d'entreprises qui ne sont pas dans les catégories 1, 2 et 3.

En termes des données, HSBC Asset Management utilise des données de température fournies par MSCI, TPI ou les trajectoires des secteurs de l'agence internationale de l'énergie (AIE), selon leur disponibilité. Les données de température MSCI utilisent une méthodologie basée sur le scénario NGFS REMIND Net Zero 2050, phase 3, 1.5°C.

F.4 Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

La Banque ne propose pas de mandat dont la gestion est « indicielle ». Cette section n'est pas applicable à notre activité de gestion sous mandat.

F.5 Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques

A noter que les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de nos Prestataires. Ainsi, bien que nos Prestataires participent à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à nos Prestataires sauf si cela est clairement spécifié.

F.5.1 Développement de politiques sectorielles

Une politique Charbon thermique et une politique Énergie qui viennent soutenir l'engagement en faveur de la stratégie Net Zero d'ici 2050 ont été élaborées.

F.5.2 Politique charbon thermique : Elimination progressive et calendrier de sortie

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également, la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1. D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis⁸ sur les marchés de l'UE/OCDE.
2. D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.
3. Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagées dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.
4. La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

⁸ De minimis - Conformément aux méthodes standards sur les exclusions éthiques, HSBC Asset Management appliquera un seuil de minimis pour contribuer à la crédibilité de cette politique. Ce seuil est fixé à un maximum de 2,5 % des chiffres d'affaires des émetteurs dans le cadre des portefeuilles de gestion active.

5. HSBC Asset Management mène des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.
6. HSBC Asset Management continue à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.
7. Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que seront renforcés l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.
8. HSBC Asset Management continue à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

Pour plus de détails sur la politique Charbon, nous vous prions de vous référer à la politique charbon disponible sur le [site internet](#) de HSBC Asset Management. Cette politique est soumise aux obligations notamment légales et réglementaires de HSBC Asset Management envers ses clients.

Elle est réexaminée chaque année afin de tenir compte de l'évolution des principaux facteurs extérieurs, tels que les changements dans l'évaluation scientifique de l'impact du changement climatique, les trajectoires de transition et les risques futurs, les réformes réglementaires et gouvernementales. HSBC Asset Management rend compte de ses progrès dans le cadre de son engagement en faveur de l'initiative NZAM.

F.5.3 Politique Energie : une démarche d'accompagnement et d'engagement avec les entreprises

A la fin de l'année 2023, HSBC Asset Management a également publié une politique énergie qui vient compléter la politique sur le charbon thermique. En tant que principal utilisateur de combustibles fossiles, le secteur de l'énergie doit opérer une transition majeure pour passer d'une dépendance à ces combustibles à un système énergétique durable. Il est au cœur des efforts déployés pour réduire l'intensité carbone résultant de l'utilisation de l'énergie et pour accélérer les investissements dans les carburants propres, les énergies renouvelables et l'électrification. L'approche du secteur de l'énergie de HSBC Asset Management est guidée par son analyse de l'impact de ces risques et opportunités sur les investissements, laquelle sert de base à son objectif de neutralité carbone et tient compte des intérêts de ses clients.

Les entreprises qui dépendent des combustibles fossiles ont besoin de plans de transition crédibles pour assurer leur transition vers la neutralité carbone. HSBC Asset Management a l'ambition de développer sa compréhension des plans de transition des entreprises du secteur de l'énergie et des émetteurs présents dans ses portefeuilles, tout en encourageant leur développement par le biais du dialogue avec ces entreprises. L'engagement pris au niveau global envers la neutralité carbone implique l'évaluation continue des émissions et des plans de transition des principaux émetteurs du secteur de l'énergie au sein des portefeuilles, ainsi que d'autres secteurs clés.

HSBC Asset Management considère que l'engagement actionnarial est le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs d'investissement et d'encourager les acteurs de l'énergie dans leur transition. S'il est estimé que le plan de transition d'une entreprise n'est pas suffisamment solide, HSBC Asset Management entamera un dialogue avec elle et intensifiera ses initiatives, si nécessaire.

De plus, dans certains fonds durables de gestion active fondamentale, les entreprises cotées dont l'activité principale est liée au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'arctique, sables bitumineux et

pétrole de schiste) sont exclues, sous réserve de la disponibilité des données et l'examen approfondi de ces entreprises.

Enfin, HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers une transition neutre en carbone.

Pour plus amples informations, nous vous prions de vous référer à [la Politique Energie](#) disponible sur le site internet de HSBC Asset Management

F.5.4 Périmètre d'application et impacts des politiques sectorielles au sein de l'entité HSBC Global Asset Management (France)

- ◆ Au niveau des stratégies obligataires : les politiques sont appliquées sur l'ensemble des fonds et mandats obligataires gérés par HSBC Asset Management. L'implémentation des politiques n'a pas entraîné de mouvements de portefeuilles.
- ◆ Au niveau des stratégies actions : les politiques sont également appliquées sur l'ensemble des fonds et mandats obligataires gérés par HSBC Asset Management. L'implémentation des politiques n'a pas entraîné de mouvements de portefeuilles.
- ◆ Au niveau des stratégies Multi-Asset : Les politiques Charbon et Energie sont complètement intégrées lorsque l'implémentation (sélection de titres) est active (c'est-à-dire faite en interne via les équipes de gestion actions et obligataires). Cependant, certains ETFs internes peuvent ne pas appliquer toutes les exclusions décrites dans les politiques. En cas d'utilisation d'ETFs externes (usage très limité), des contrôles sur les exclusions liées au charbon et pétrole et gaz non-conventionnelles sont effectués avec une logique de « best-effort » (tous les providers externes n'ayant pas les mêmes restrictions ou seuils que HSBC Asset Management).
- ◆ Au niveau des stratégies monétaires : la politique "Charbon" est appliquée sur l'ensemble des fonds et mandats et la politique Energie n'est pas encore passée devant le conseil d'administration des SICAV mais les émetteurs en portefeuille et autorisés à l'investissement sont de facto conformes à cette politique.

F.6 Exposition au secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels

Vous trouverez ci-dessous la part des encours investis dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels au 31.12.2023 pour les mandats dont la gestion financière est déléguée à HSBC Asset Management :

Part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels	Au 31.12.203	
	En %	En Mln €
Charbon	0.28% Coverage : 66%	9.5
Hydrocarbures non-conventionnels	1.83% Coverage : 66%	9.06

Source : HSBC Asset Management, Sustainability à fin décembre 2023. La couverture représente le pourcentage d'entreprises où les données sont disponibles. Par exemple cela n'inclut pas le cash, les dérivés ou les souverains. Il est également à noter que dans certains cas, nos fournisseurs de données ne disposent pas de couverture sur certaines entreprises.

- ◆ Pour le charbon, nos Prestataires s'appuient sur le fournisseur de données Sustainalytics et a identifié les entreprises en portefeuille générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting, il a pu calculer l'exposition au charbon pour 66% des encours.
- ◆ Pour les hydrocarbures non-conventionnels, nos Prestataires s'appuient sur le fournisseur de données Sustainalytics et a identifié les entreprises en portefeuille actives dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, dans l'extraction des sables bitumineux et dans l'extraction du gaz de schiste. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting, il a pu calculer l'exposition aux hydrocarbures non-conventionnels pour 68% des encours.

Aussi, afin de soutenir le développement de solutions climatiques et l'intégration des enjeux climatiques, le cadre de gouvernance a été renforcé au niveau de HSBC Asset Management par la création d'une équipe « Climat & Net Zero », la mise en place d'un comité d'investissement « Climat » et la définition d'un plan de mise en œuvre de leur politique Climat.

Pour progresser vers la neutralité carbone, des modélisations de scénarios climatiques vont être intégrées dans les processus de décision d'investissement de nos Prestataires, et la recherche fondamentale sera encore renforcée, tout comme le dialogue avec les acteurs des secteurs générant des émissions importantes.

La mise en œuvre des objectifs Net Zero est soumise à l'approbation des parties prenantes, comme les investisseurs, les conseils d'administration des fonds et les régulateurs, qui devront selon les cas valider les changements nécessaires à apporter aux mandats/fonds pour atteindre cet objectif. Nos Prestataires vont accompagner leurs investisseurs pour les aider à atteindre leur propre objectif de décarbonation et continuera à consacrer des ressources importantes au développement de solutions climatiques et à leurs expertises dans ce domaine crucial.

F.7 Gouvernance au niveau mondial et local pour l'élaboration des politiques sectorielles

Toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management ont été consultées dans l'élaboration des politiques sectorielles.

Au niveau mondial, les politiques ont été validées en comité ESG des différentes classes d'actifs et par le comité ESG global.

La supervision de l'application de ces politiques est intégrée dans la gouvernance et la gestion des risques, qui comprend également des comités de gouvernance formels au niveau mondial et local.

Les politiques sont réexaminées chaque année, au niveau global de HSBC Asset Management afin de prendre en compte l'évolution des principaux facteurs extérieurs (par exemple, les changements dans l'évaluation scientifique de l'impact du changement climatique, les trajectoires de transition, les risques futurs, les réformes réglementaires et gouvernementales).

Changements intervenus au sein de la plateforme d'investissement de HSBC Asset Management :

Afin de soutenir le développement de solutions climatiques et l'intégration des enjeux climatiques au sein de la plateforme d'investissement de HSBC Asset Management, le cadre de gouvernance a été renforcé par la création de groupes de travail « Climat & Net Zero ». Ces groupes de travail sont au nombre de trois et se concentrent sur :

- ◆ La recherche & les données climat
- ◆ L'engagement actionnarial
- ◆ Le développement de produits et les solutions climat

Ces groupes de travail regroupent des membres de l'équipe globale de l'investissement responsable ainsi que des experts au niveau de chaque classe d'actifs. Ces groupes de travail se rassemblent autour d'un comité d'investissement climat qui définit la mise en œuvre de la politique climat. Ce comité, présidé par le responsable global de l'investissement responsable, s'est réuni sept fois en 2023.

Pour progresser vers la neutralité carbone, HSBC Asset Management a également intégré des modélisations de scénarios climatiques dans ses processus de décision d'investissement et renforcé davantage sa gamme de données climatiques avec l'intégration de la VaR climatique de MSCI. Des sessions de formation internes ont été dispensées aux équipes d'investissement.

L'engagement et le vote avec les acteurs des secteurs générant des émissions importantes sont également un élément clé de la stratégie climat de HSBC Asset Management. En 2023, les engagements liés au climat représentaient près de 50 % de ses engagements environnementaux de l'année. Pour le vote lié au climat, HSBC Asset Management a :

- ◆ Voté contre près de 100 administrateurs pour avoir pris des mesures insuffisantes pour gérer les risques climatiques auxquels leurs entreprises sont confrontées.
- ◆ Soutenu plus de 80 % des résolutions d'actionnaires demandant aux entreprises de prendre davantage de mesures pour faire face aux risques climatiques.
- ◆ Soutenu quasiment toutes les propositions « Say on Climate » des entreprises demandant de soutenir leurs rapports et/ou politiques climatiques.

Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus.

Pour progresser vers la neutralité carbone, HSBC Asset Management a également réfléchi en interne pour définir ce que représente un « alignement net Zero » des entreprises. Sous l'impulsion des groupes de travail « Climat et Net Zero », HSBC Asset Management a mis en place un cadre analytique, basé sur les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) ainsi que ses propres convictions. Ce cadre est utilisé pour guider les investissements ainsi que la démarche d'engagement et de dialogue avec les entreprises.

La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.

Comme annoncé en 2022, les objectifs seront ajustés de manière régulière afin de consolider l'engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

En début 2024, HSBC Asset Management a créé des indicateurs clés (KPI) pour suivre les progrès par rapport à ses objectifs Net Zero. HSBC Asset Management surveille son engagement global Net Zero et suit l'augmentation de ses actifs sous gestion pour la définition des objectifs ainsi que la réduction des émissions.

En outre, des KPI spécifiques aux différents groupes de travail « Climat et Net Zero » ont été définis.

Groupe de travail « Climat & Net Zero »	Indicateurs suivis
Engagement climat	Nombre d'émetteurs avec lesquelles un dialogue a été entamé
Recherche et données climatiques	Nombre d'émetteurs couverts par le rating « aligné net Zero »
Produits et Solutions climatiques	Actifs sous gestion investis dans des stratégies climat ou bas carbone

HSBC Asset Management suit les progrès et rendra compte de ces KPI aux organismes de gouvernance appropriés sur une base trimestrielle.

G.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

HSBC Continental Europe veille aux engagements de son gestionnaire d'actif et bénéficie sur les sujets de biodiversité, via sa gestion déléguée, des initiatives d'HSBC Asset Management (France).

Au cours des dernières années, HSBC Asset Management (France) a renforcé ses efforts visant à mieux intégrer les considérations de biodiversité dans ses processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que la perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements.

Les principales initiatives sur la biodiversité auxquelles participe HSBC Asset Management (France) sont :

- ◆ Finance for Biodiversity Pledge regroupant plus de 177 organisations de 27 pays soit 22 trillions en devises multiples d'actifs sous gestion incluant ceux de HSBC. Cette initiative est un engagement des institutions financières à protéger et restaurer la biodiversité par leurs activités financières et leurs investissements. L'engagement consiste en 5 mesures que les institutions financières s'engagent à prendre :
 - Collaboration et partage des connaissances
 - Engagement auprès des entreprises
 - Évaluation de l'impact
- ◆ Fixation d'objectifs
- ◆ Compte rendu public de ce qui précède, avant 2025
- ◆ L'initiative collective Nature Action 100 qui vise à inciter les entreprises à faire preuve de plus d'ambition et à prendre des mesures pour lutter contre la perte de nature et le déclin de la biodiversité.
- ◆ Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), sensibilisation aux risques et opportunités dans le secteur alimentaire dans l'ensemble de la communauté des investisseurs (représentant 70 trillions USD d'AUM).
- ◆ Act for Nature (entreprises, ONG, entités publiques...) qui valide les engagements pris
- ◆ Business for Nature Coalition de 85 partenaires qui met en place des politiques et actions à 2030
- ◆ PRI Nature reference group, groupe d'information et de sensibilisation pour renforcer la capacité des investisseurs à s'attaquer à la perte de la nature.

En 2021, HSBC Asset Management (France) a publié une politique sur la biodiversité disponible sur le site Web du Groupe HSBC où il s'engage à collaborer et partager les connaissances, à engager le dialogue avec les entreprises et à intégrer les risques liés à la biodiversité dans les processus d'investissement. Cette politique est disponible sous <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

En termes de méthodologie, le score ESG interne actuel de la société de gestion d'HSBC inclut le thème de la biodiversité dans le score environnemental. L'un des nombreux indicateurs granulaires du sous-score E est axé sur la biodiversité pour quelques secteurs d'activités avec des données provenant de MSCI 1, un fournisseur externe tiers.

G.1 L'approche de notre prestataire

La stratégie de gestion de la nature et de la biodiversité de HSBC Asset Management repose sur trois piliers clés :

- ◆ Poursuivre et améliorer son engagement auprès des entreprises figurant sur la liste prioritaire ainsi que sa participation active aux initiatives de place,
- ◆ Renforcer son expertise par le biais de plans de formations dédiés et d'analyses d'émetteurs et par la recherche et l'intégration des facteurs⁹ de biodiversité dans les processus d'investissement,
- ◆ Développer et examiner des indicateurs robustes provenant de fournisseurs tiers, puis des objectifs, dans le but de quantifier les progrès dans la durée, tout en étant conscient que ce domaine d'expertise est en évolution constante.

La marge de manœuvre d'un gestionnaire d'actifs repose sur les mesures prises par les entreprises présentes dans les portefeuilles d'investissement, le soutien des politiques gouvernementales, la réglementation, mais aussi sur un investissement significatif dans des initiatives favorables à la biodiversité.

A un stade encore précoce, la stratégie Biodiversité de HSBC Global Asset Management (France) a été structurée pour contribuer à des objectifs qui ont été définis dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ("Cadre"). Les objectifs de ce Cadre ont été fixés à horizon 2030 et s'appliquent à l'échelle nationale, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes à l'intérieur de chaque pays, comme les gouvernements ou les entreprises du secteur privé.

Ainsi, lors de l'élaboration de la stratégie Biodiversité, une attention particulière a été accordée aux 3 objectifs suivants :

- ◆ Cible n°15 : « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) »,
- ◆ Cible n°19 : « Augmenter le montant des ressources financières » et
- ◆ Cible n°21 : « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles »

⁹ Actifs cotés propices à la recherche et à l'intégration ESG : actions, obligations, monétaire et gestion diversifiée. Un processus d'intégration différent et spécifique est appliqué pour les actifs alternatifs, sur une base ad hoc pour chacune des classes d'actifs concernées. La recherche et l'intégration ESG constituent une initiative mondiale pilotée essentiellement par nos cinq principaux bureaux d'investissement, mais elle est mise en œuvre différemment par nos implantations internationales.

Thématique	Objectifs
Engagement et dialogue avec les entreprises et engagement collectif	1. Mener un engagement ciblé sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans le portefeuille mondial incluant HSBC Global Asset Management (France), et présentes dans les 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité^[10] en 2024. 2. Consigner les détails des interactions en interne et définir un processus de reporting adapté afin de rendre compte des résultats des engagements sur le thème de la biodiversité à partir de 2025. 3. Poursuivre une participation active aux initiatives sectorielles sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.
Sensibilisation, Formation et expertise	4. Développer une formation axée sur la nature et la biodiversité. 5. Assigner une formation dédiée à l'intégration de la biodiversité pour les équipes d'investissement, et décliner plus largement une version adaptée. 6. Inclure des éléments de contenu liés à la nature et à la biodiversité dans la formation sur le développement durable dispensée aux membres du conseil d'administration (ou équivalent).
	7. Renforcer l'analyse d'impact des actions cotées et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) sur la biodiversité (à l'aide du score Corporate Biodiversity Footprint d'Iceberg Data Lab). Cette analyse permettra de comprendre la situation actuelle, de définir une approche de surveillance et contrôles, et, dans les années à venir, d'envisager de prendre les premières mesures vers la définition d'objectifs appropriés en matière de biodiversité. 8. Effectuer une analyse de dépendance et impact au cours du premier semestre 2025 et identifier des résultats spécifiques sur une partie des dépendances du portefeuille à l'égard de la biodiversité. 9. Affiner la stratégie en fonction de cette analyse et élaborer un cadre sectoriel spécifique comme la déforestation.
Gouvernance	10. Introduire, d'ici début 2025, la nature et la biodiversité en tant que section à part entière au sein des comités de gouvernance dédiés au développement durable et du conseil d'administration. 11. Intégrer, d'ici 2025, les aspects de développement durable dans le système de rémunération, y compris les engagements en matière de biodiversité, ce qui garantira un alignement sur les objectifs stratégiques. 12. Se concentrer sur l'évaluation et la préparation des exigences réglementaires de publication en matière de biodiversité, en collaborant avec la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures^[11] (TNFD) afin de renforcer les reportings sur la nature.

^[11] TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché

G.2 Engagement individuel et collectif

G.2.1 Engagement auprès des entreprises

La biodiversité est l'une des principales composantes du Plan global d'engagement actionnarial. En 2023, HSBC Asset Management (France) s'est engagé auprès des entreprises en portefeuille pour lesquelles la

¹⁰ Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse suivante : https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

nature et la biodiversité constituent un enjeu important sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, des sols), et l'économie circulaire.

L'engagement actionnarial auprès des entreprises se concentrent sur la compréhension de leurs impacts et dépendances à la biodiversité, sur la façon dont elles atténuent les risques qui en découlent, et dont elles identifient les opportunités liées à ce thème. Les entreprises identifiées sur la liste de priorités, pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important, sont encouragées à élaborer des plans d'action et mettre en œuvre les mesures capables d'apporter la contribution la plus pertinente, comme la mise en place d'une politique de lutte contre la déforestation.

Par ailleurs, il est prévu dans la politique de vote de HSBC Asset Management, la possibilité de voter contre le président du conseil d'administration, ou la totalité du conseil, des sociétés pour lesquelles la perte de biodiversité et de nature constitue un risque majeur (plus de 100 votes « Contre » en 2023 en France), mais qui ne prennent pas les mesures appropriées pour l'endiguer. A ce titre, une liste de surveillance a été mise en place, sur la base d'informations internes et publiques liées au thème de la nature, et est utilisée pour initier les engagements. Enfin, certaines propositions d'actionnaires sur les sujets liés à la biodiversité sont soutenues si elles correspondent aux actions attendues.

Au cours de la saison des Assemblées Générales 2023, HSBC AM a voté contre les propositions des directions des entreprises investies, à plus de 125 reprises sur des thèmes liés à la nature (soit 76% du total des votes pour des propositions du management sur ce thème), tout en soutenant plus de 25 résolutions d'actionnaires sur ces mêmes questions.

HSBC Global Asset Management (France) en collaboration avec et à travers HSBC Asset Management participe à une démarche globale d'engagement collaboratif dédié, par le biais de réseaux d'investisseurs qui, en se fédérant, contribuent à faciliter et à renforcer les engagements avec les entreprises. En 2023, HSBC Asset Management est devenue membre de l'initiative Nature Action 100, qui engage des entreprises dans des secteurs clés, identifiés comme systémiques pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. En tant que membre du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), HSBC Asset Management participe également à la sensibilisation auprès de la communauté des investisseurs aux principaux risques et opportunités dans le secteur de l'alimentation, aux côtés de 400 autres membres qui gèrent un total de 70 000 milliards de dollars d'actifs. Cette activité d'engagement spécifique bénéficie à HSBC Global Asset Management (France) dès lors que ses portefeuilles sont investis dans les entreprises ciblées.

G.2.2 Partenariats en faveur d'un changement systémique

Par ailleurs, HSBC Asset Management s'engage, dans tous les pays où il opère, et notamment en France, en tant que membre de la Finance for Biodiversity Foundation. Dans ce cadre, des experts de HSBC Asset Management ont, par exemple, pu participer à la rédaction, en 2023, du guide « Unlocking the Climate-Biodiversity Nexus », et plus récemment, du guide « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners ».

HSBC Asset Management est également membre du Nature Reference Group des PRI (les six Principes for Responsible Investments, soutenus par les Nations Unies), dont l'objectif est de renforcer la capacité des investisseurs à prendre en compte la disparition de la biodiversité et du patrimoine naturel, et ce, en fournissant un forum permettant aux signataires d'améliorer leur connaissance des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités liés à la nature.

G.3 Renforcer l'expertise

G.3.1 Solutions pour préserver la nature

Pour soutenir la protection du patrimoine naturel, il faut favoriser davantage l'émergence du capital naturel en tant que classe d'actifs. HSBC Asset Management (France) contribue également à la préservation de la nature par la commercialisation de fonds de la société Climate Asset Management ("CAM").

CAM est une joint-venture entre le groupe HSBC Asset Management et Pollination, une société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique ; elle a pour objectif d'offrir à tous les investisseurs des solutions d'investissement innovantes qui contribuent à améliorer les écosystèmes, à protéger la biodiversité et à accélérer la transition vers une économie plus neutre en carbone, tout en générant des performances pour les investisseurs. En décembre 2022, la Joint-Venture a annoncé avoir reçu des engagements de plus de 650 millions de dollars, pour ses deux stratégies : · Stratégie consacrée au capital naturel : investit dans l'agriculture, la sylviculture et les actifs environnementaux, afin d'avoir un impact à grande échelle et de générer des performances financières à long terme.

- ◆ Stratégie consacrée au capital naturel : investit dans l'agriculture, la sylviculture et les actifs environnementaux, afin d'avoir un impact à grande échelle et de générer des performances financières à long terme.
- ◆ Stratégie bas carbone fondée sur la nature : cible des projets de restauration et de conservation dans les pays en développement qui mettent l'accent sur les bienfaits pour les communautés locales, tout en générant des crédits carbone de grande qualité.

Enfin, HSBC Asset Management (France) gère le fonds HGIF Global Equity Circular Economy par délégation d'un gestionnaire d'actifs du groupe HSBC Asset Management. Dans ce cadre, HSBC Asset Management France sélectionne des entreprises qui contribuent à la transition vers une économie mondiale circulaire^[11], en éliminant les déchets et la pollution, en pérennisant l'utilisation des produits et des matériaux et en régénérant les systèmes naturels.

G.3.2 Renforcer la Due diligence

En 2023, HSBC Asset Management a défini les premières étapes d'un processus de due diligence renforcée visant à analyser les entreprises présentant un risque élevé pour la biodiversité sur la base des éléments suivants :

- Le classement des 100 entreprises ayant le plus d'impact de la Fondation Finance for Biodiversity
- Les outils de RepRisk (scores d'exposition aux risques ESG et controverses signalées en matière de biodiversité).

Selon ce principe, applicable dans toutes les régions, les équipes d'HSBC AM ont filtré le portefeuille global afin d'identifier les entreprises susceptibles d'avoir l'impact le plus négatif sur la biodiversité et ont dressé une liste d'émetteurs à privilégier en vue d'une due diligence renforcée. Dans un premier temps, les résultats de ces évaluations par entreprise ont été partagés avec les analystes financiers y compris ceux de HSBC Global Asset Management (France), afin de les informer des types de risques liés à la biodiversité existants parmi ces émetteurs. Ce type d'analyse continuera d'être développé en 2024.

G.3.3 Sensibilisation, perfectionnement et formation

En 2023, en collaboration avec Fitch Learning, HSBC Asset Management a mis en place des certifications sur la gestion ESG (Fondamentaux et Avancé) et la biodiversité, s'adressant à des collaborateurs clés des équipes d'investissement dans toutes les régions. HSBC GAM (France) a également organisé des ateliers ludiques et

¹¹ L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui implique le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des matériaux et des produits existants le plus longtemps possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé.

interactifs « Fresques de la Biodiversité » pour ses équipes, afin de les sensibiliser par des questionnements, des réflexions et des solutions sur les interactions de l'économie avec la nature.

Une journée de formation comprenant une session sur la biodiversité, animée par le cofondateur et directeur exécutif de la Fondation Finance for Biodiversity a également été organisée pour les équipes de HSBC GAM (France). Plusieurs conférences sur l'investissement responsable (« Responsible Investment Talks ») sur des sujets liés à la nature et à la biodiversité, et ouverts à tous les collaborateurs de la gestion d'actifs, ont été organisées conjointement par des collaborateurs d'HSBC AM et des intervenants externes de Carbon4 Finance, Pollination, et Climate Asset Management.

En 2024, l'objectif est de structurer un plan de formation dédié à la biodiversité, qui puisse couvrir les enjeux liés à la biodiversité, au capital naturel et aux services écosystémiques, une compréhension des cadres auxquels ont recours les investisseurs pour les évaluer, et des solutions d'investissement permettant de minimiser les risques et de tirer parti des opportunités liées au capital naturel.

Ce plan de formation permettra aux équipes d'investissement d'acquérir une compréhension fondamentale des défis posés par la perte de biodiversité, afin de prendre en compte ces questions dans leurs décisions d'investissement. Celui-ci devrait être mis en place progressivement, à compter de 2025. Les équipes recevront également une formation qui les aidera à comprendre ce que signifient les indicateurs d'empreinte des entreprises sur la biodiversité (CBF) et comment les interpréter.

Axes d'amélioration sur l'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité et Feuille de route de HSBC Continental Europe sur la biodiversité HSBC :

- ◆ Etendre l'expertise de son groupe de travail interne sur la biodiversité ainsi que la gouvernance interne sur ce sujet
- ◆ Établir l'accès aux données de biodiversité pertinentes pour ses équipes d'investissement, en tirant parti de l'évaluation existante et en élaborant des méthodologies d'implémentation pour les classes d'actifs pertinentes
- ◆ Continuer à renforcer son engagement et sa stratégie de vote sur la biodiversité
- ◆ Au cours des trois à cinq prochaines années, améliorer ses solutions et ses options pour les clients afin de traiter la biodiversité dans les solutions d'investissement.

H.Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Depuis plus de 20 ans, HSBC Continental Europe est engagée dans la finance durable, consciente de ces enjeux et a défini comme prérequis, l'intégration de facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses processus de gestion dès 2010 en complément de critères financiers.

HSBC Continental Europe améliore continuellement la prise en considération des critères ESG au sein de son organisation. Au cours de l'année 2023, des améliorations significatives ont été apportées notamment dans la prise en compte des risques ESG dans la stratégie de la Banque, les objectifs des métiers, le dispositif de gestion des risques et la gouvernance.

L'approche de la gestion des risques liés au climat et à l'environnement s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC et du modèle des trois lignes de défense, définissant la manière dont les risques

sont identifiés, évalués et gérés. Cette approche assure au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, la visibilité nécessaire pour surveiller les risques qui pourraient avoir un impact sur HSBC Continental Europe, tout en contribuant à l'identification des opportunités de croissance durable venant soutenir l'ambition climatique de la Banque.

Les risques en matière de durabilité se déclinent en 3 catégories de risques :

- ◆ Les risques environnementaux comprenant les risques liés au climat et à la nature, découlent des impacts financiers et non financiers qui pourraient résulter du changement climatique et du passage vers une économie plus verte.
- ◆ Les risques sociaux concernent la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, prestataires. Ces risques peuvent être relatifs au bien-être des salariés, à leur sécurité, au respect des droits humains sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, etc.
- ◆ Les risques liés à la gouvernance peuvent être relatifs à la composition du conseil d'administration, à l'indépendance des dirigeants, à l'éthique des affaires menées, à la lutte contre la corruption, etc.

Les moyens pour gérer les risques ESG ont été renforcés, en particulier concernant le risque climatique et, au cours du dernier trimestre 2023, les risques liés à la nature. L'approche en matière de gestion du risque lié au climat a été revue afin d'en accroître la couverture et d'intégrer des données plus robustes, des capacités, un cadre et des outils d'analyse plus matures, et également afin de répondre aux meilleures pratiques émergentes du secteur et aux réglementations en matière de risque climatique.

Les principales évolutions en 2023 ont été les suivantes :

- ◆ Mise à jour de l'approche de la gestion des risques climatiques avec l'intégration du risque de non-alignement Net Zero et des recommandations sur la manière dont les risques liés au climat doivent être gérés, en particulier les risques non financiers ;
- ◆ Définition de l'approche de gestion des risques liés à la nature ;
- ◆ Amélioration de l'évaluation du niveau de matérialité du risque climatique avec prise en compte d'horizons plus lointains ;
- ◆ Mise à jour de l'évaluation des risques non financiers par les lignes métiers de la Banque et les fonctions en 2023 en tenant compte des incidences potentielles du risque climatique (y compris les thématiques liées au risque d'écoblanchiment et au non-alignement Net Zero) ;
- ◆ Amélioration de l'approche de la Banque visant à évaluer l'impact du changement climatique sur le capital en se concentrant sur les risques de crédit et de marché ;
- ◆ Développement d'un processus de collecte de données ESG visant à identifier et à collecter des données pour la gestion des risques ;
- ◆ Amélioration de l'analyse interne des scénarios climatiques, notamment grâce à l'utilisation des données portant sur les plans de transition des clients entreprises de HSBC Continental Europe ; et
- ◆ Mise à jour du processus de fusion et d'acquisition de HSBC pour prendre en compte les objectifs potentiels en matière de climat et de développement durable, les plans de transition Net Zero et la stratégie climatique ainsi que leurs liens avec HSBC.

Bien que des progrès importants aient été réalisés pour améliorer le dispositif de gestion du risque climatique et en évaluer l'importance dans l'ensemble des activités et des risques de HSBC Continental Europe, les travaux doivent se poursuivre afin de s'assurer que ces risques soient considérés au sein des activités quotidiennes de gestion des risques de la Banque. Il est notamment nécessaire de poursuivre le développement d'indicateurs et d'outils permettant de mesurer l'exposition de la Banque aux risques liés au climat et à l'environnement et d'intégrer ces éléments dans le processus de prise de décision.

HSBC Continental Europe s'appuie sur les structures de gouvernance existantes au sein de ses différents métiers et fonctions, ainsi que sur des comités spécifiques visant à suivre les risques ESG pré-cités : le CESGROF et le comité de pilotage ESG.

Au sein des métiers de la banque de particuliers et banque d'entreprises, les comités en charge du suivi des produits proposés à la clientèle prennent également en considération les problématiques relatives à la durabilité :

- ◆ Banque de particuliers : le Product Risk Oversight Committee (PROC) était au cours de l'exercice 2023 responsable devant le Directeur Général de la banque de particuliers de :
 - L'approbation des produits et services patrimoniaux destinés aux clients particuliers, la gestion, le suivi ultérieur de ces produits/services tout au long de leur cycle de vie ;
 - La distribution de ces produits patrimoniaux.

Le champ d'intervention du PROC a eu pour vocation de couvrir les risques associés aux produits tel que décrit ci-dessus et traite notamment des risques liés à la conformité à la réglementation applicable en matière de services financiers. Cela comprend également le service de gestion de portefeuille proposé à la clientèle de particuliers.

- ◆ Banque d'entreprises : le comité des produits CMB (CMB LPGC France) assure une gouvernance des produits et services distribués à la clientèle Entreprises en France et supervise notamment :
 - La revue et la certification de l'inventaire des produits en France, par segment et par fournisseur de produits ;
 - La validation des nouveaux produits et des modifications des produits existants ;
 - L'offre des produits disponibles en France y compris via de nouveaux canaux ou des vendeurs externes ;
 - Le lancement des nouveaux produits et la revue des produits après leur déploiement ;
 - La surveillance de la revue périodique des produits distribués localement
 - Le suivi des produits qui ne sont plus commercialisés mais encore détenus par des clients Entreprises en France.

Le CMB LPGC ne couvre pas les activités de Gouvernance Produits menées par chacun des fournisseurs/producteurs des produits et services.

Ces deux comités informent le comité de gouvernance produits de HSBC Continental Europe. Dans ce cadre, les produits commercialisés ayant des considérations ESG sont présentés pour validation au sein du Comité d'Examen des Produits de HSBC Continental Europe afin que les risques associés à ces produits et services soient analysés au regard de leur impacts potentiels d'un point de vue financier, réputationnel et réglementaire, pour le client et pour l'entreprise. Dès lors que le produit comporte une ou des caractéristiques ESG, le Comité d'Examen des Produits (CEP) exige une évaluation spécifique des risques ESG portant notamment sur leurs impacts sur le rendement du produit, l'éco-blanchiment ou greenwashing et la documentation commerciale.

H.1 Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité par nos Prestataires.

H.1.1 Politique de gestion des risques de durabilité

La supervision des risques ESG suit le modèle de gouvernance des 3 lignes de défense :

1- Première ligne

- ◆ Identifie, enregistre reporte et gère les risques
- ◆ Vérifie que les contrôles sont en place pour diminuer ces risques

2 - Deuxième ligne

- ◆ Définit les politiques et directives,
- ◆ Fournit appui et conseil pour une gestion efficace des risques

3 - Troisième ligne

- ◆ Assure de manière indépendante la gestion efficace des risques

En prenant l'exemple de nos activités en France, le Comité des Risques est l'organe de gouvernance qui supervise l'ensemble des risques de l'entreprise et des fonds. Toutes les lignes de défense reportent au Comité des Risques qui se tient mensuellement.

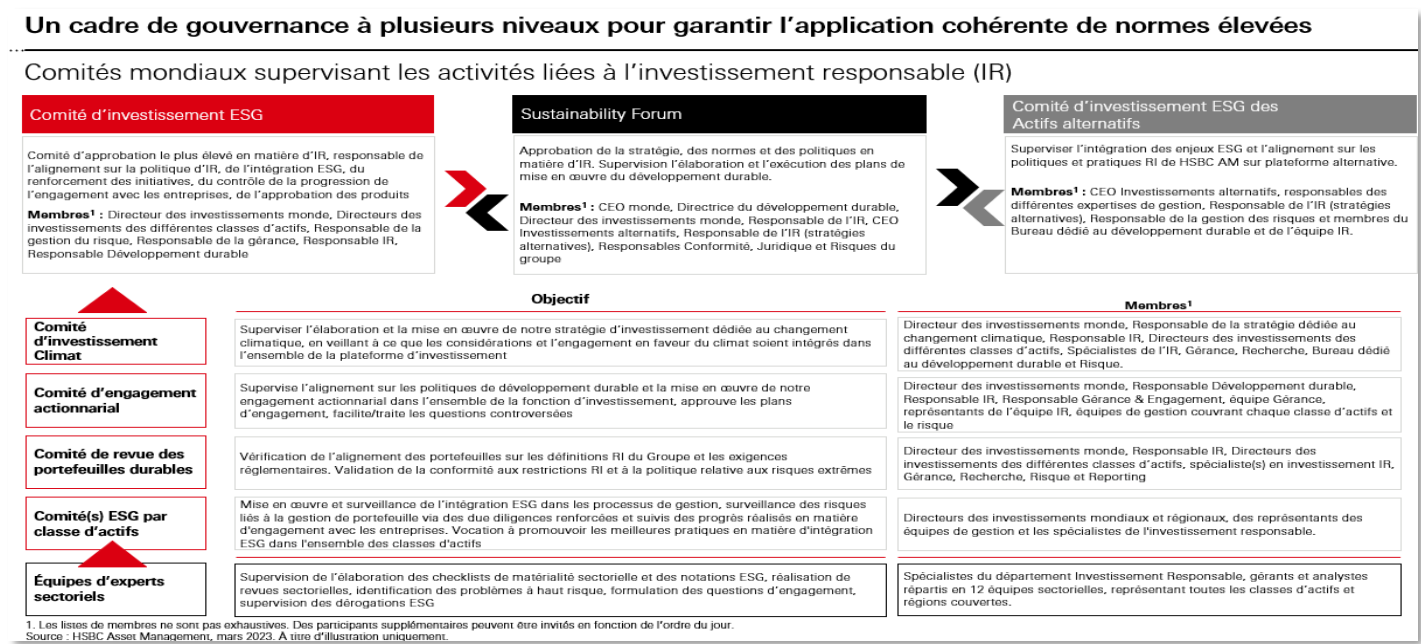


La supervision des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance se fait selon deux approches :

- ◆ Descendante : par la mise en application des politiques globales
- ◆ Ascendante : au niveau produit, par l'identification des risques et la mise en place des contrôles dédiés par la première ligne de défense, et des contrôles indépendants par la seconde ligne de défense.

H.1.2 Gouvernance

H.1.2.1 Etablissement des stratégies et implémentation



H.1.2.2 Supervision des risques environnementaux sociaux et de gouvernance

Différents contrôles sont en place dans les équipes de première ligne et de seconde ligne pour assurer la supervision des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de nos Presataires.

Les équipes de contrôle assurent une supervision indépendante des risques liés au critères environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- ◆ Examen des politiques globales établies par le sustainability office : l'équipe des risques d'investissement intervient dans les différents comités de gouvernance dédiés à l'investissement responsable (revue des politiques, des process d'intégrations, des émetteurs autorisés, des due diligence renforcées...) et est chargée de mettre en place des contrôles pour s'assurer de la bonne implémentation des stratégies. Les informations et décisions redescendent au sein de chaque entité de HSBC Asset Management par le forum sustainability risk qui se tient mensuellement ;
- ◆ Examen de l'efficacité des contrôles internes pour gérer les risques : ces contrôles sont menés par l'équipe Assurance Risque, les rapports des contrôles sont soumis au comité de gestion des risques de HSBC Asset Management ;
- ◆ Suivi des risques au niveau portefeuille : l'équipe des risques d'investissement a la charge d'identifier les principaux indicateurs de durabilité en fonction de la stratégie du fonds. Les principaux indicateurs utilisés sont l'intensité carbone, les scores ESG et le risque extrême. L'équipe des risques d'investissement travaille étroitement avec l'équipe des investissements responsables pour mesurer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à des indices de référence, afin de s'assurer que les produits sont gérés conformément aux stratégies d'investissement. L'approche retenue est présentée en comité d'investissement ESG, et dans le comité produit local.

H.2 Identification des risques liés au critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance :

- ◆ **Risque de transition** – les changements structurels nécessaires pour passer d’une économie à forte intensité de carbone à une économie plus sobre pourraient entraîner un ajustement de la valeur de nombreux actifs. Ce processus de revalorisation pourrait être déclenché par une augmentation des prix explicites ou implicites du carbone liée à un durcissement de la réglementation environnementale, à l’adoption de technologies moins gourmandes en énergie et, enfin, à l’évolution globale du marché. Il se pourrait également que les gros émetteurs de carbone soient tenus responsables des dommages sur l’environnement causés directement par leurs activités ou par une publication d’informations inadéquate sur leurs risques climatiques.
- ◆ **Risque physique** – des événements climatiques plus fréquents et plus graves et une évolution à plus long terme des grandes tendances climatiques pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et l’outil de production, perturber les chaînes d’approvisionnement mondiales et réduire l’accès aux ressources naturelles.
- ◆ **Risque réputationnel (controverse)**– découlant d’une publicité négative, de scandales, de la perception du public ou d’évènement incontrôlables qui ont un impact négatif sur la réputation d’une entreprise.
- ◆ **Risque juridique** – en cas de non-conformité aux lois et réglementations en matière d’environnement, des droits de l’Homme ou de gouvernance, l’entreprise s’expose à des amendes, des sanctions ou des litiges pouvant affecter sa rentabilité.

Ces risques peuvent être à la fois actuels et émergents. En effet, les risques de durabilité sont déjà présents et liés à des problématiques existantes dans les entreprises : par exemple la pollution de l’eau ou le respect des droits de l’Homme. Cependant, ce sont également des risques qui deviennent de plus en plus visibles : fréquence d’évènements météorologiques extrêmes, évolutions règlementaires. Leur occurrence peut varier en fonction des politiques gouvernementales, des zones géographiques tout comme leur intensité : un évènement météorologique extrême peut entraîner des conséquences extrêmement graves à court terme alors qu’un changement règlementaire pourra avoir une faible incidence à court terme mais un impact significatif à long terme.

		Thèmes Clés	Type de risque
Environnemental	Climat et Neutralité Carbone	Emission des Gaz à effet de serre et Gestion de l'énergie	Risque de transition / Risque physique
		Réchauffement climatique et Solutions à faible émission carbone	Risque de transition
		Objectifs Neutralité Carbone	Risque de transition
		Just transition	Risque de transition
	Biodiversité et Ressources Naturelles	Biodiversité et Impacts Ecologiques	Risque physique
		Solutions fondées sur la Nature	Risque de transition
	Economie Circulaire et Gestion des déchets	Qualité de l'air, Pollution, Déchets toxiques	Risque de transition / Risque physique
Economie Circulaire		Risque de transition	
Gestion de l'eau et des eaux usées		Risque de transition / Risque physique	
Social	Ressources Humaines	Relations au travail, Dialogue avec les employés, Santé et Sécurité	Risque de transition / Risque réputationnel
		Diversité et Inclusion	Risque juridique / Risque réputationnel
		Droits Humains et Relations Communautaires	Risque de transition / Risque réputationnel
	Produits et Services Responsables	Qualité et Sécurité des Produits	Risque réputationnel
		Gouvernance et Responsabilité des Produits/Services	Risque réputationnel
		Sécurité et Confidentialité des données	Risque juridique
		Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de transition
	Inclusion Sociale et Partage des Richesses	Accès et Abordabilité	Risque de transition
Transition Juste et Inclusive		Risque de transition	
Gouvernance	Comportement d'entreprise	Corruption et Instabilité	Risque juridique / Risque réputationnel
		Lobbying	Risque réputationnel
		Ethique des affaires	Risque juridique / Risque réputationnel
	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise : Rémunération, Répartition du capital, Conseil d'administration	Risque réputationnel
		Gestion de l'Environnement Juridique et Réglementaire	Risque réputationnel

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent varier selon les zones géographiques mais également les secteurs d'activité. Par exemple dans le secteur agricole, les régions avec une agriculture intensive peuvent faire face à des problèmes de déforestation, de perte de biodiversité, de pollution des sols et des eaux. Dans le secteur manufacturier, les zones où la main-d'œuvre est peu coûteuse peuvent être confrontées à des problèmes tels que des conditions de travail dangereuses, les bas salaires. Les régions peuvent être exposées à des risques liés à la corruption et au blanchiment d'argent.

La gestion du risque climatique fait partie intégrante du process d'identification des risques liés aux critères environnementaux. La transition vers une économie neutre en carbone présente à la fois des risques physiques et de transition mais également des opportunités en fonction d'un horizon de temps à court, moyen et long terme :

- ◆ **À court terme** : Jusqu'en 2030
- ◆ **À moyen terme** : 2030-2040
- ◆ **À long terme** : 2040-2050

Opportunités climatiques – au niveau opérationnel, les entreprises peuvent profiter des gains d'efficience et des économies de coûts découlant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les technologies existantes et nouvelles permettant de réduire l'impact des changements climatiques bénéficient également d'un marché en forte croissance Notre stratégie consiste à identifier et à intégrer les risques et les opportunités d'investissement occasionnés par le changement climatique et mentionnés dans la politique climat de nos portefeuilles, en utilisant des données et des analyses pertinentes pour proposer à nos clients des portefeuilles plus résilients et leur offrir des solutions d'investissement et des opportunités bas-carbone.

Thèmes Clés	Description des risques		Horizon
Politique et Droits	Coût de la sanction réglementaire et gouvernementale pour une activité à forte teneur en carbone et/ou le soutien à une activité à faible teneur en carbone	Risque de transition	À court terme 2030 À court-moyen long terme (2030-2050) À long terme 2050
Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission		À court terme 2030 À moyen terme 2030-2040
Marché	Évolution de la demande des consommateurs chez les particuliers qui préfèrent des produits durables à faible émission carbone		À court terme 2030 À moyen terme 2030-2040
Réputation	Image de marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie à faible émission carbone		À court terme 2030 À moyen terme 2030-2040 À long terme 2050
Physique	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques qui perturbent les activités de l'entreprise Changements à plus long terme dans les schémas climatiques (par exemple, une hausse soutenue de la température, une élévation du niveau de la mer, des saisons changeantes ou des vagues de chaleur chroniques)	Risque Physique	À long terme 2050

En matière de biodiversité, les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémique comme la pollinisation des cultures par les abeilles. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures permettant ainsi la production de fruits et légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, pouvant entraîner des pertes économiques et alimentaires importantes.

Les risques de transitions sont définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique. (Cf réglementation). Plusieurs catégories de risque peuvent être distinguées comme les risques de marché (attentes des consommateurs, changement de tendance de consommation), les risques technologiques et de réputation.

Les risques de responsabilité découlent d'actions en justice dues aux réglementations relatives à la protection de la nature. Par exemple une entreprise forestière exploite de manière illégale une zone protégée, entraînant la destruction de l'habitat de certaines espèces menacées. Cette activité peut entraîner des poursuites

judiciaires de la part des autorités compétentes chargées de la protection de l'environnement et des espèces en danger, ainsi que des répercussions négatives sur la réputation de l'entreprise et sur ses relations avec les parties prenantes.

Les risques de transition et de responsabilité résultent d'impacts sur la biodiversité.

L'analyse de ces risques se fonde sur l'identification des impacts et des dépendances à la biodiversité.

HSBC Asset Management France continue à travailler avec Iceberg Data Lab afin de comprendre les pressions exercées sur les différents facteurs de biodiversité comme le changement climatique, le changement d'affectation des sols, les pollutions de l'air et de l'eau et d'évaluer les impacts de nos investissements sur la biodiversité.

En matière de dépendances à la biodiversité, HSBC Asset Management commence à étudier l'outil ENCORE afin d'analyser et déterminer les dépendances directes des entreprises dans lesquelles nous investissons aux services écosystémiques.

En renforçant les données liées à la biodiversité, nous serons en mesure d'analyser les principaux risques auxquels nous sommes exposés afin de prioriser ces risques et les intégrer dans notre dispositif de suivi des risques.

H.3 Intégration des risques liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans le processus d'investissement

L'impact potentiel des risques liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance et la probabilité qu'ils se concrétisent peuvent varier en fonction du marché ou de l'univers d'investissement concerné. Ces risques peuvent être plus ou moins reflétés dans l'opinion du marché vis-à-vis d'un titre spécifique. La prise en compte de ces risques dans les processus d'investissement peut donc varier en fonction de l'approche d'investissement du fonds, de la stratégie ou de la classe d'actifs concernés.

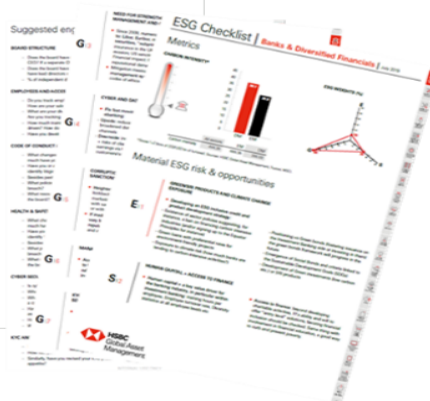
H.3.1 Mise en œuvre

Pour les portefeuilles de gestion active d'actions, d'obligations et monétaires, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance font partie des processus d'analyse fondamentale. Les équipes dédiées à l'investissement responsable utilisent une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données ESG et évaluations provenant de fournisseurs de données tiers indépendants. Cette plateforme est l'un des catalyseurs des décisions d'investissement pour la gestion active. Elle détermine l'importance des problématiques ESG sur une base absolue, notamment au travers du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies, et sur une base relative, avec une pondération de divers facteurs selon les secteurs.

Exemple: liste de contrôle
dédiée au secteur des
services aux collectivités

Analyse du critère
environnemental

- ◆ Quelle est l'importance des actifs émetteurs de carbone dans votre modèle économique?
- ◆ Quel pourcentage de vos revenus/de votre capacité de production provient-il de sources d'énergies renouvelables?
- ◆ Quelles sont vos prévisions quant à l'évolution du prix du carbone à long terme?
- ◆ Seriez-vous en mesure de transférer à vos clients une augmentation du prix du carbone?
- ◆ Avez-vous un objectif clair de réduction de l'intensité carbone ? De future répartition des sources d'énergie?
- ◆ Dans quelle mesure votre activité est-elle affectée par la législation environnementale?
- ◆ Combien consacrez-vous aux questions environnementales, en termes de capital financier et humain?



Ces experts d'analyse sectorielle souhaitent intégrer le risque climatique dans leur analyse des facteurs de risque ESG. Ces équipes ont commencé par développer des scores de risque sur la base des enjeux climatiques et de neutralité carbone, pour lesquels les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre seront associés à des indicateurs de risque physique et de risque de transition, ainsi qu'aux engagements pris en matière de neutralité carbone.

H.4 Indicateurs Clé pour analyser les principales tendances et problématiques ESG

H.4.1 Score ESG

Les équipes dédiées à l'investissement responsable ont créé une méthode de notation exclusive qui tient compte des risques de matérialité de chaque émetteur. Les scores ESG mesurent l'impact que les facteurs E, S ou G peuvent avoir sur l'activité d'une entreprise et donc sur sa valeur au fil du temps. Ces scores reflètent l'évaluation des facteurs ESG actuels et futurs que les équipes de gestion jugent importants et qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur un émetteur ou un actif en portefeuille.

Pour l'instant, ces évaluations sont réalisées à partir de plusieurs fournisseurs de données ESG. Les notations sont établies en combinant la recherche ESG de MSCI et d'autres données. Pour déterminer la pondération des facteurs E, S et G dans le processus de notation, les Virtual Sector Team ont défini la pertinence de chaque facteur pour tous les secteurs d'activité.

$$X\% \text{ note } \mathbf{E} + Y\% \text{ note } \mathbf{S} + Z\% \text{ note } \mathbf{G} = \mathbf{ESG}$$

Poids des piliers (0/10) fournis mensuellement par la base de données MSCI

Les notations sont disponibles sur les principaux systèmes internes de front office utilisés par les gérants de portefeuille des équipes de gestion. Ces notations sont essentielles pour intégrer les enjeux ESG dans les processus d'évaluation quantitative des titres.

H.4.2 Indicateurs identifiés pour suivre les risques et opportunités liées au climat

De multiples sources de données pour évaluer les risques et opportunités liées au climat. Les indicateurs mesurés incluent mais ne se limitent pas à

- ◆ L'intensité carbone
- ◆ Emissions carbone
- ◆ Empreinte carbone

H.3 Comment le changement climatique est-il susceptible d'affecter les actifs sous-jacents des produits dans les scénarios de "transition ordonnée", de "transition désordonnée", prenant en compte les contributions nationales sur le climat des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique ?

Le modèle de la Climate VaR de MSCI évalue la valeur actuelle nette des Prévisions de coûts et de bénéfices futurs de chaque entreprise jusqu'en 2050 - en utilisant des modèles de coûts et d'opportunités de transition et jusqu'en 2100 - en utilisant des modèles de coûts de risques physiques pour le scénario climatique tiers pertinent.

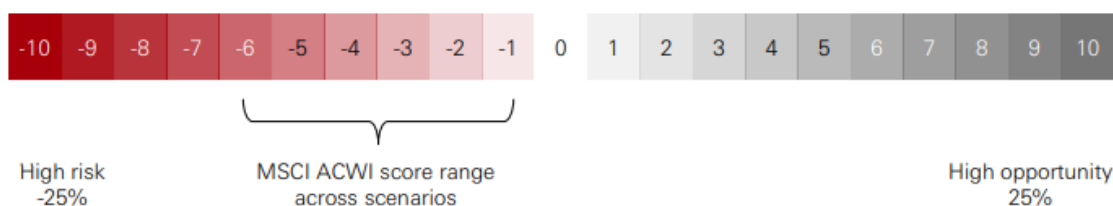
Les composantes du modèle de la Climate VaR de nos Prestataires s'appuient sur les scénarios climatiques du NGFS :

- "Transition ordonnée" : dans le cadre d'un scénario de "transition ordonnée", nous nous attendons à un resserrement des politiques climatiques nationales qui augmentera les coûts pour les entreprises qui se livrent à des activités à fortes émissions tout en subventionnant des activités et des technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, il y a une limite dans le réchauffement climatique et les actifs subissent un coût minime du changement climatique physique. L'impact du fonds dans ce scénario est illustré par le scénario de transition de 1,5 °C ci-dessous.
- "Transition désordonnée" : dans un scénario de "transition désordonnée", nous nous attendons à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent pendant les deux à cinq prochaines années, avant un resserrement agressif. Le désordre engendré par le resserrement de l'offre perturbe les chaînes d'approvisionnement, bloque les actifs et entraîne des coûts importants pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'ajuster rapidement. Les changements abrupts entraîneront une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques retardées viendront trop tard pour compenser certains des coûts liés aux événements climatiques physiques, ce qui augmentera encore les coûts de l'entreprise et réduira la valeur de l'actif.
- "Transition extrême" : nous nous attendons à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent tout au long de la fin du siècle, conduisant à un réchauffement planétaire catastrophique, à des pertes économiques massives et à un déclin de la valeur des actifs.

Climate Change Mitigation

Climate Scenario	Low carbon transition		
	Opportunity	Costs	Aggregate
1.5°C	1	-5	-4
2.0°C	0	-3	-3
3.0°C: Hot House 1	0	-1	-1

The scores are based upon the scale below.



Climate Change Impact

Climate Scenario	Physical Risk
1.5°C: Orderly	-2
2.0°C: Disorderly	-2
3.0°C: Hot House 1	-4
+3.0°C: Hot House 2	-4
+4.0°C: Hot House 3	-6

Il convient de noter que le modèle actuel de MSCI ne couvre que les obligations d'entreprises et les actions. Les proxys ne sont pas utilisés lorsque les données sont manquantes.

Compte tenu de l'incertitude des projections du modèle (par exemple la capacité des entreprises à se décarboner), les résultats ont été exprimés sous la forme d'une note où le pourcentage de la MSCI Climate VaR a été converti en une fourchette de points pour montrer l'impact indicatif plutôt que le pourcentage précis. Les scores varient de -10 à 10 selon la distribution des Climate VaR allant de -25% à 25%. Les résultats négatifs indiquent les coûts associés estimés, tandis que les résultats positifs sont liés aux opportunités de transition. La donnée de Climate VaR de l'indice MSCI ACWI a été utilisée comme référence pour calibrer l'échelle.

H.4 Observations

- ◆ Les opportunités de transition sont de plus en plus importantes, les innovations sont stimulées par les mesures politiques visant à soutenir des solutions bas-carbone, et à réduire la dépendance aux activités des combustibles fossiles.
- ◆ Les coûts de transition augmentent car le prix du carbone augmente, l'exposition actuelle aux émissions de carbone est supposée avoir un coût de décarbonation.
- ◆ Les coûts physiques augmentent à mesure que l'objectif de température augmente, car les émissions de carbone continuent d'augmenter les températures, ce qui conduit à une augmentation des événements météorologiques aigus et chroniques, entraînant des perturbations et des dommages à grande échelle pour les modèles

Actions 2024

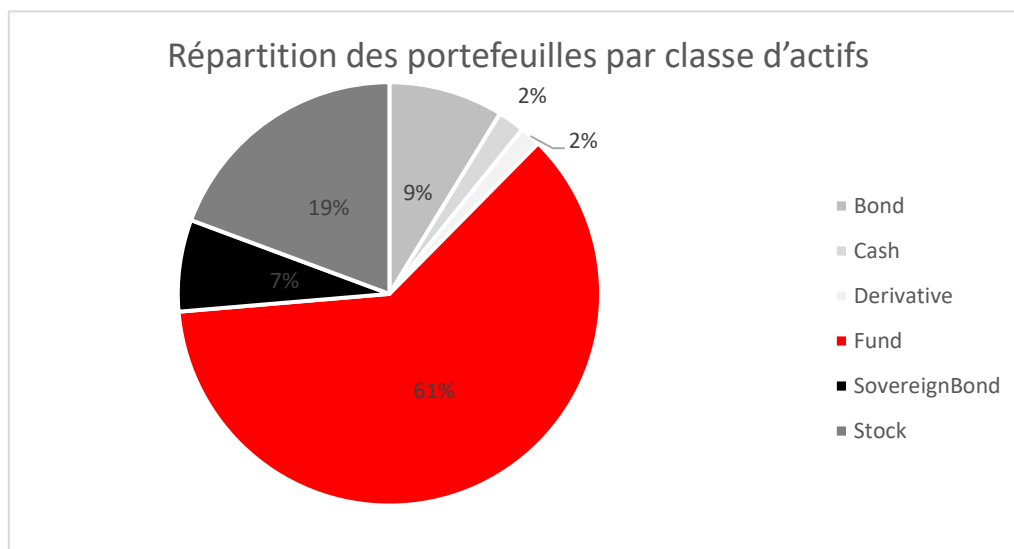
- ◆ Améliorer la gouvernance et la coordination de la transformation ESG au sein de HBCE et en relation avec nos Prestataires
- ◆ Définir ou poursuivre le suivi des indicateurs des risques sur les trois piliers E, S et G pour les activités de gestion sous mandat et les intégrer dans la gouvernance des risques

- ◆ Renforcer la mesure de l'exposition des portefeuilles/ mandats de gestions d'investissement au risque physique et au risque de transition, incluant une analyse sectorielle et géographique

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Informations Générales au 31/12/2023

Répartition des encours de gestion sous-mandat au 31/12/2023, en euros	
CMB	94.674.043
RBWM	520.035.890
PBDE	2.788.458.513
Total HBCE	3.403.168.446



Source : HSBC Asset Management /PBDE

Liste des fonds mentionnés en vertu de l'article 8 du règlement SFDR

Nom du fond	Encours en euros
CMS Sustainable	26.932.418
HGIF Euro High Yield Bond	10.097.578
HSBC Euro Equity Volatility Focused Fund	809.675
HSBC Euro Gvt Bond Fund	68.160.181
HGIF Global Emerging Markets Equity	13.411.343
HGIF Euroland Growth	8.553.746
HGIF Euro Credit Bond	49.261.768
HGIF Indian Equity	2.668.817
HGIF Chinese Equity	1.275.408
HRIF SRI Euroland Equity	4.032.739
HSBC SRI Money Fund	12.432.040
State Street Europe Screened Index Equity Fund	22.492.018
TOTAL	220.127.173

Section II. Informations des dispositions de l’article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.

Table des matières de la Section II.

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité..... 60

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique
61

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les
facteurs de durabilité..... 96

D. Politique d’engagement..... 96

E. Références aux normes internationales..... 97

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

HSBC Continental Europe, (Legal Entity Identifier F0HUI1NY1AZMJMD8LP67) considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est l'état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Continental Europe.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

"Les termes « nous » et « notre » employés dans ce document font référence à HSBC Continental Europe (HBCE) représenté par le métier Retail Banking & Wealth Management (Banque de particuliers, ci-après « RBWM »), le métier Commercial Banking (Banque d'entreprises, ci-après « CMB »), le métier de la Banque Privée (HSBC Private Bank Allemagne ci-après « GPB ») dénommés ensemble ci-après « la Banque ».

La Banque fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. A ce titre, la Banque intervient en tant qu'Acteur des Marchés Financiers au sens de la réglementation SFDR. Dans le cadre de cette prestation, la Banque définit les objectifs d'investissement et les stratégies d'investissement des mandats.

A noter que les activités de mandats de gestion de HSBC Private Bank (Allemagne) sont reprises dans ce rapport l'exercice 2023. Cette activité basée en Allemagne est entrée dans le périmètre de consolidation de HSBC Continental Europe en 2023.

HSBC Continental Europe (excluant HSBC Private Bank Allemagne) délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaires d'actifs tiers HSBC Continentale Europe externe à HSBC Continental Europe. Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (Principle Adverse Impacts « PAI »), sont entreprises par ce gestionnaire d'actifs pour notre compte, sur la base des exigences réglementaires.

Le terme « notre Prestataire » fait référence à HSBC Asset Management, société de gestion de portefeuille du groupe HSBC. Lorsqu'il est fait référence à HSBC Asset Management (HAM), le rapport vise plus largement le métier de l'Asset Management au sein du Groupe HSBC.

Concernant les métiers RBWM (Retail Banking & Wealth Management, Banque de particuliers), et CMB (Commercial Banking, Banque d'entreprises), la gestion financière des mandats est déléguée à HSBC Asset Management.

PBDE (Private Banking, Banque privée en Allemagne), une succursale de HSBC Continental Europe, bénéficie dans le cadre de sa gestion d'actif, des recommandations de HSBC Asset Management.

Faisant partie du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec HAM, notamment au titre de ses politiques, relatives aux PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires. Nous continuons de travailler avec ce partenaire afin de nous assurer qu'il est véritablement en phase avec nos engagements envers nos clients. Nous nous engageons également à comprendre quelle organisation est en place pour répondre aux défis futurs en matière d'investissement durable."

Nous reconnaissons que les risques en matière de durabilité peuvent conduire à des résultats qui ont à la fois des incidences positives et négatives sur l'environnement et la société, ainsi que sur la performance des produits financiers. La prise en compte des indicateurs PAI dans le processus d'investissement, et le suivi de ces indicateurs au niveau des entités et des produits, permettent de gérer les incidences négatives et les risques en matière de durabilité de ces investissements. L'ensemble des incidences obligatoires sur le climat, l'environnement, le social, les salariés et les droits de l'homme, pour lesquels des indicateurs obligatoires ont été identifiés, sont pris en compte dans notre processus d'investissement dans le contexte listé ci-dessous :

- ◆ Pour nos portefeuilles discrétionnaires, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de biais, et autres techniques.
- ◆ Pour notre définition de l'investissement durable en vertu de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), les PAI pertinents sont considérés parmi les critères Do No Significant Harm (« DNSH »).
- ◆ Les processus de gestion des risques de notre partenaire surveillent et gèrent les PAI pertinents afin de s'assurer que les portefeuilles de clients reflètent leurs objectifs d'investissement.
- ◆ Concernant les mandats gérés par délégation par notre partenaire HSBC Asset Management, conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la banque à exécuter à sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.). En revanche, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.
- ◆ La politique d'engagement de HSBC Asset Management énonce l'approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives.

De plus amples détails sur leur approche en matière de sélection, de processus d'investissement et d'engagement sont présentés dans des politiques spécifiques et sont disponibles sur le site Web :

HSBC Asset Management : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>.

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les incidences sont calculées et illustrées comme la moyenne des incidences à chaque fin de trimestre de l'année 2023.

Comme nous (HSBC Private Bank Allemagne) délégons la supervision de la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaire d'actifs tiers, toutes les activités d'investissement durable, y compris la prise en compte de PAI, l'engagement et le vote, sont entreprises par HAM pour notre compte - nous nous référons donc souvent aux mesures prises et prévues par HAM. En outre, nos portefeuilles diversifiés peuvent investir dans des fonds gérés hors du Groupe HSBC - dans de tels cas, les politiques du gestionnaire de fonds tiers s'appliqueront et HAM effectuera une due diligence renforcée afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes HSBC et réglementaires.

En accompagnement du présent état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, de plus amples informations détaillées, y compris chaque méthodologie de calcul et les limites du PAI, sont disponibles sur notre site Internet dans le document de méthodologie sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des

différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (en tonnes de CO2)	131 992,13 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,16%	70 365,21 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 84,51%	Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les émissions du niveau 1 sont celles provenant de sources d'émission directe détenues ou contrôlées par une société, à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, pendant leur processus de production. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 1 pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la	Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas

					façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom. La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde. 1. D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE. 2. D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des
--	--	--	--	--	--	---

						marchés. 3. Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique. 4. La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible. 5. HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés. 6. HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique. 7. Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC
--	--	--	--	--	--	---

						Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi. 8. HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2 (en tonnes de CO2)	33 457,03 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,24%	38 048,41 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 82,46%	Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Les émissions du niveau 2 sont les émissions indirectes de GES de l'entreprise provenant des achats ou acquisitions d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit ou service. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 2 pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023	

					incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3 (en tonnes de CO2)	1 312 023,58 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,17%	438 219,44 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 79,84%	Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Les émissions de GES de niveau 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les niveaux 1 et 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de niveau 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 3 pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année	

					précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	
1	Émissions de GES	Total des émissions de GES (en tonnes de CO2)	1 477 472,75 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,26%	546 633,06 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 82,27%	Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES (addition des niveaux 1, 2 et 3) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale en million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont	

					disponibles sur demande.	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investi)	416,31 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,19%	174,82 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 85,18%	Le présent PAI a pour objet de mesurer et d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise d'investissement (la banque agissant elle en tant qu'acteur des marchés Financiers) en Tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investi. Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de CO2 (en tonnes) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
3	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires d'investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes d'émissions de CO2 par	669,01 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 63,00%	319,51 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 85,26%	L'intensité des émissions de GES mesure la quantité d'émissions de GES (champ d'application 1,2 et 3) par million d'euros de revenus d'un émetteur d'un investissement financier. Il s'agit d'une mesure de	

		million d'euros de recettes)			l'efficacité environnementale d'un émetteur, qui mesure les émissions de GES de l'émetteur par rapport à sa production économique. Elle est utile pour comparer la position environnementale économique de deux fonds avec une répartition sectorielle et géographique similaire, car le niveau d'intensité des GES de l'émetteur dépend en partie du secteur et des politiques nationales dans lesquelles l'émetteur opère. À des fins de comparaison, l'intensité en GES du fonds/mandat est comparée à l'intensité en GES de son indice de référence. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,60% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,77%	N/a	Cette PAI exige que les investisseurs divulguent la part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière,	Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation

					de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce des combustibles fossiles). Tous les points de données fournissent les niveaux ou les pourcentages exacts d'implication des revenus, et la métrique binaire « impliqué » est appliquée, lorsque le pourcentage Combustible fossile - Revenus est supérieur à zéro. La valeur d'impact du portefeuille représente la part des investissements de l'univers éligible et couvert du portefeuille qui sont impliqués dans le secteur des combustibles fossiles. Le référentiel de données des providers s'améliore au fur et à mesure de la disponibilité des données des entreprises du périmètre. Nous avons cette année plus de données disponibles nous permettant de réaliser ce calcul. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une	énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom. La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les
--	--	--	--	--	--	--

					analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde. 1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE. 2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés. 3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique. 4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose
--	--	--	--	--	--	--

						d'un plan de transition crédible. 5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés. 6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique. 7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils
--	--	--	--	--	--	--

						d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi. 8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation : 62,64% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 35,54%	Consommation : 65,23% Actifs éligibles : 93,14% Actifs couverts: 17,45%	Cette PAI représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie de l'entreprise qui est générée à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'année de déclaration. Il évalue les efforts déployés par l'entreprise pour passer de l'énergie à base de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif de l'entreprise du portefeuille. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la	A la fin de l'année 2023, HSBC Asset Management a également publié une politique énergie qui vient compléter la politique sur le charbon thermique. En tant que principal utilisateur de combustibles fossiles, le secteur de l'énergie doit opérer une transition majeure pour passer d'une dépendance à ces combustibles à un système énergétique durable. Il est au cœur des efforts déployés pour réduire l'intensité carbone résultant de l'utilisation de l'énergie et pour accélérer les investissements dans les carburants propres, les énergies renouvelables et l'électrification. L'approche du secteur de l'énergie de HSBC Asset Management est guidée par son analyse de l'impact de ces risques et opportunités sur les investissements, laquelle sert de base à son objectif de neutralité carbone et tient compte des intérêts de ses clients. Les entreprises qui dépendent des combustibles fossiles ont besoin de plans de transition crédibles pour assurer leur transition vers la neutralité carbone. HSBC Asset Management a

					façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	l'ambition de développer sa compréhension des plans de transition des entreprises du secteur de l'énergie et des émetteurs présents dans ses portefeuilles, tout en encourageant leur développement par le biais du dialogue avec ces entreprises. L'engagement pris au niveau global envers la neutralité carbone implique l'évaluation continue des émissions et des plans de transition des principaux émetteurs du secteur de l'énergie au sein des portefeuilles, ainsi que d'autres secteurs clés. HSBC Asset Management considère que l'engagement actionnarial est le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs d'investissement et d'encourager les acteurs de l'énergie dans leur transition. S'il est estimé que le plan de transition d'une entreprise n'est pas suffisamment solide, HSBC Asset Management entamera un dialogue avec elle et intensifierons ses initiatives, si nécessaire. De plus, dans certains fonds durables de gestion active fondamentale, les entreprises cotées dont l'activité principale est liée au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste) seront exclues, sous réserve de la disponibilité des données et l'examen approfondi de ces entreprises. Enfin, HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les
--	--	--	--	--	--	--

						informer et de soutenir leurs propres engagements envers une transition neutre en carbone.
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Production : 24,18% Actifs éligibles : 77,93% Actifs couverts : 35,31%	Production : 52,96% Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 17,45%	Ce PAI représente le pourcentage de la production totale d'énergie de l'entreprise qui est produite à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'année de déclaration. Il évalue les efforts déployés par l'entreprise pour passer de l'énergie à base de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif de l'entreprise du portefeuille A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	A la fin de l'année 2023, HSBC Asset Management a également publié une politique énergie qui vient compléter la politique sur le charbon thermique. En tant que principal utilisateur de combustibles fossiles, le secteur de l'énergie doit opérer une transition majeure pour passer d'une dépendance à ces combustibles à un système énergétique durable. Il est au cœur des efforts déployés pour réduire l'intensité carbone résultant de l'utilisation de l'énergie et pour accélérer les investissements dans les carburants propres, les énergies renouvelables et l'électrification. L'approche du secteur de l'énergie de HSBC Asset Management est guidée par son analyse de l'impact de ces risques et opportunités sur les investissements, laquelle sert de base à son objectif de neutralité carbone et tient compte des intérêts de ses clients. Les entreprises qui dépendent des combustibles fossiles ont besoin de plans de transition crédibles pour assurer leur transition vers la neutralité carbone. HSBC Asset Management a l'ambition de développer sa compréhension des plans de transition des entreprises du secteur de l'énergie et des émetteurs présents dans ses portefeuilles, tout en encourageant leur développement par le biais du dialogue

						avec ces entreprises. L'engagement pris au niveau global envers la neutralité carbone implique l'évaluation continue des émissions et des plans de transition des principaux émetteurs du secteur de l'énergie au sein des portefeuilles, ainsi que d'autres secteurs clés. HSBC Asset Management considère que l'engagement actionnarial est le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs d'investissement et d'encourager les acteurs de l'énergie dans leur transition. S'il est estimé que le plan de transition d'une entreprise n'est pas suffisamment solide, HSBC Asset Management entamera un dialogue avec elle et intensifierons ses initiatives, si nécessaire. De plus, dans certains fonds durables de gestion active fondamentale, les entreprises cotées dont l'activité principale est liée au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste) seront exclues, sous réserve de la disponibilité des données et l'examen approfondi de ces entreprises. Enfin, HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers une transition neutre en carbone.
6	Intensité de la consommation d'énergie Agriculture, sylviculture et pêche	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des	1,97 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 0,01%	5,55 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,04%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de

		sociétés bénéficiaires d'investissements			climatique à fort impact, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact. Les chiffres du HBCE (côté français) continuent de diminuer au fil des ans et se situent déjà au bas de l'échelle des chiffres généralement observés pour les autres institutions. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.
6	Intensité de la consommation d'énergie Mines et carrières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1,00 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 2,65%	1,61 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,62%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la

					(Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact. Les chiffres du HBCE (côté français) continuent de diminuer au fil des ans et se situent déjà au bas de l'échelle des chiffres généralement observés pour les autres institutions. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.
6	Intensité de la consommation d'énergie Fabrication	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1,18 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 20,13%	212,25 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 11,24%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact

					est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.
6	Intensité de la consommation d'énergie Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	2,35 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 2,17%	3,73 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 1,14%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la

					l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.
6	Intensité de la consommation d'énergie Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités d'assainissement	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,85 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 0,04%	0,65 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,07%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

					cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de la consommation d'énergie Construction	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,10 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 0,44%	0,09 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,48%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

					comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de la consommation d'énergie Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,09 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 1,60%	0,09 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,85%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

					Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de la consommation d'énergie Transport et stockage	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,83 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 0,93%	0,8 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,50%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

					autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de la consommation d'énergie Activités immobilières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,45 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 0,80%	0,78 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,46%	La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques. Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il	Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

					peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	8,79% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,73%	N/a Actifs éligibles : 93,14% Actifs couverts: 0,00%	Ce PAI correspond à la part des investissements de la Banque dans des entreprises ayant des sites/activités situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de celles-ci, et dont l'activité a une incidence négative sur ces zones. La valeur de l'incidence correspond au pourcentage des investissements de la Banque dans des d'entreprises qui ont une exposition géographique à des zones sensibles à la biodiversité et qui se livrent à des activités ayant une incidence négative sur ces zones. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	Notre Prestataire HSBC Asset Management s'est engagée à œuvrer pour la protection et la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'Engagement en faveur du financement de la biodiversité. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodes, les incidences et les objectifs d'évaluation ; s'engager avec les entreprises pour réduire les effets négatifs et accroître les effets positifs sur la biodiversité; évaluer l'impact de nos investissements; fixer des objectifs visant à accroître les effets positifs et à réduire les effets négatifs sur la biodiversité; et rendre compte chaque année de ces activités. En 2023, HAM a continué de collaborer avec les entreprises sur les impacts de la biodiversité; et inclure les impacts négatifs sur la biodiversité dans nos critères de vote.
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés	0,10 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 3,02%	0,12 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 4,28%	Ce PAI met l'accent sur les substances dangereuses rejetées dans l'eau. Les rejets sont mesurés en	Il est à prévoir que davantage d'entreprises divulguent des informations

		bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			tonnes de polluants, et les polluants suivants sont pris en compte aux fins de cette mesure : - Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, - les émissions directes de substances prioritaires (telles que les métaux lourds, les composés d'azote et de phosphore, les sels solubles, les solides en suspension ainsi que les charges des paramètres polluants organiques mesurées via des indicateurs tels que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO)). Pour chaque entreprise bénéficiaire d'investissement, les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros. Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private	détaillées sur les rejets dans les eaux. Dans cette perspective, nous inclueront ces données le cas échéant dans son processus d'investissement, afin de comprendre l'ampleur de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris des plans d'engagement (par exemple, la mise en oeuvre de systèmes adéquats de gestion des déchets dangereux).
--	--	---	--	--	---	---

					Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,48 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,06%	153,22 Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 14,09%	Ce PAI évalue les déchets dangereux, qui sont mesurés en milliers de tonnes de déchets dangereux (y compris radioactifs) générés par une entreprise. Pour chaque entreprise bénéficiaire d'investissement, les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres	Il est à prévoir que davantage d'entreprises divulguent des informations détaillées sur les déchets dangereux rejetés. Dans cette perspective, nous inclueront ces données le cas échéant dans son processus d'investissement, afin de comprendre l'ampleur de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris des plans d'engagement (par exemple, la mise en oeuvre de systèmes adéquats de gestion des déchets dangereux).

					historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1,25% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,69%	N/a Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	PAI 10 exige que les investisseurs divulguent la « part des investissements dans des entreprises détenues qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Selon la terminologie de Morningstar Sustainability, « Violation » ne signifie pas que l'entreprise est prétendue en infraction, mais plutôt que la valeur d'impact représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille avec des violations présumées de l'UNGC. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	Approche générale : L'engagement du Groupe HSBC envers le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) est un élément important de nos politiques d'investissement responsable. Nos gestionnaires d'actifs tiers sont signataires des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Nous utilisons Morningstar Sustainability pour identifier les violations présumées de l'UNGC et d'autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable renforcée est exercée lorsque ces mesures sont contenues dans des stratégies d'investissement fondamentales actives. Lorsque la diligence raisonnable accrue révèle une violation potentielle qui, selon nous, ne peut être corrigée par la mobilisation, nous appliquons des exclusions sélectives qui sont examinées de façon continue. Dans le cadre de nos mandats durables, nous excluons les entreprises qui enfreignent gravement les règles de l'UNGC. Pour les produits actifs grand public (classés à l'article 6 du RSAD), un risque UNGC identifié ne sera accepté qu'après évaluation par le gestionnaire de portefeuille et approbation par le comité HSBC AM Asset Class. Lorsque nos portefeuilles multi-actifs détiennent des

						produits tiers, les fabricants de ces produits peuvent utiliser différentes méthodologies et fournisseurs de données. Sous réserve de l'identification de toute exposition involontaire dans un fonds tiers, HSBC Gestion d'actifs agira en conséquence sur cette exposition. L'exposition implicite aux risques de l'UNGC par le biais de dérivés indirects détenus par les ETF et les fonds ne peut pas toujours être éliminée.
11	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	40,51% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,41%	N/a Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	PAI 11 vise à recueillir des éléments de preuve, ou de l'absence d'éléments probants, sur les mécanismes et les efforts de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille sans preuve de processus et de mécanismes pour surveiller le respect des principes directeurs de l'UNGC ou de l'OCDE pour les entreprises multinationales. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années	Approche générale : Le Groupe HSBC soutient les droits humains décrits dans les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous nous attendons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons respectent les droits humains et aient mis en place des politiques appropriées. Nous utilisons Morningstar Sustainalytics pour identifier les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs Objectifs pour la prochaine période de référence : Nous continuerons de travailler avec nos gestionnaires d'actifs tiers pour que les considérations relatives aux droits de la personne soient ajoutées aux lignes directrices sur le vote, avec des votes contre les administrateurs lorsqu'il y a eu des violations présumées des normes en matière de droits de la personne.

					précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	21,27% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 0,75%	18,04% Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,34%	Ce PAI correspond à la différence exprimée entre les salaires (moyens ou médians) des hommes et des femmes parmi les effectifs d'une entreprise (y compris au sein de la direction), indépendamment des spécificités ou de l'intitulé du poste. La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des écarts salariaux de chaque entreprise détenue pondérée du montant détenu dans chacune de ces entreprises, rapportée au total des investissements couverts pour ce PAI. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	Approche générale : Nous encourageons notre Prestataire à voter en faveur des résolutions des actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les sexes. La rémunération des hommes et des femmes est incluse dans les données ESG qui éclairent notre processus d'investissement. Ces données éclairent également notre engagement auprès des entreprises. Nous encourageons la mesure et la transparence de la rémunération des femmes et des hommes pour améliorer la diversité, l'égalité et l'inclusion.

13	Mixité au sein des Organes de gouvernance	Ratio femmes / hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,90% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,38%	26,45% Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 85,90%	Pour ce PAI, les entreprises doivent déclarer le ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration, où le conseil est considéré comme l' « organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'une entreprise ». Ce point de données est collecté directement à partir des rapports de l'entreprise et n'est pas estimé par Morningstar Sustainalytics et aucun autre ajustement n'est effectué sur les valeurs métriques. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée du ratio des actifs de l'entreprise du portefeuille entre les femmes et les hommes membres du conseil d'administration A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	HSBC soutient l'égalité entre les sexes ; la diversité hommes-femmes est donc une composante importante de notre stratégie d'engagement auprès des entreprises. Nous encourageons notre prestataire HSBC Asset Management (France) à investir dans la diversité au sein de l'équipe dirigeante, ainsi qu'au sein du conseil d'administration. HGAM participe à des initiatives de collaboration favorisant la diversité des conseils d'administration sur certains marchés clés.
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication	0% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,82%	N/a Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	Nous nous appuyons sur les données de Morningstar Sustainalytics pour identifier les entreprises ayant de	Nous excluons des portefeuilles gérés des titres émis par des entreprises impliquées dans l'utilisation d'armes

	sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques)	ou à la vente d'armes controversées			fortes indications d'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'armes biologiques. En outre, pour l'analyse de l'implication « oui/non » au niveau de l'entreprise, Morningstar Sustainability ne considère pas qu'une entreprise est impliquée si seule sa société mère l'est, mais pas l'entreprise elle-même. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille exposés aux armes controversées du DTS.	interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent des mines antipersonnel, des armes biologiques, des armes à laser aveuglantes, des armes chimiques, des armes à sous-munitions et des fragments non détectables. Nos portefeuilles sustainable excluent les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires
15	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros de PIB)	N/a Actifs éligibles : 17,59% Actifs couverts: 0,00%	N/a Actifs éligibles: 5,17% Actifs couverts: 0,00%	Ce PAI oblige les investisseurs à divulguer les émissions de GES des pays investis. Comme dans le cas des entreprises, l'intensité des GES ne se limite pas au carbone, mais couvre l'ensemble du spectre des GES. Les émissions de carbone pour les obligations vertes approuvées à l'interne sont déclarées nulles. La valeur d'impact est calculée comme la moyenne pondérée des émissions totales de l'actif souverain du portefeuille (scope 1, 2, & 3) par unité de PIB (en millions d'euros, en millions d'euros). HBCE utilise les données ESG de Sustainability. Ce référentiel de données continue de s'améliorer au fil du temps, avec des données plus détaillées et plus complètes. Cependant, la collecte de données pour ce PAI spécifique n'est pas encore suffisante pour établir un nombre significatif	Approche générale : Les émetteurs souverains font partie de l'ambition de zéro émission nette de notre entité mère pour 2050. Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG tierces disponibles pour inclusion dans notre processus d'investissement.

16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	N/A Actifs éligibles : 17,59% Actifs couverts: 0,00%	Absolu : n/a Actifs éligibles: 5,17% Actifs couverts: 0,00%	Nous nous appuyons sur l'analyse des risques par pays de Morningstar Sustainability, qui inclut des risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, la criminalité violente et les droits du travail/la discrimination. La valeur d'impact du portefeuille représente le nombre d'actifs souverains du portefeuille soumis à des violations sociales.	Approche générale : Nos fournisseurs de données ESG tiers intègrent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, qui peuvent être inclus dans notre processus d'investissement. Nous avons l'intention de développer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir, à mesure que nous établirons un cadre ESG spécifique pour les émetteurs souverains.
16	Investee countries subject to social violations	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	N/A Actifs éligibles : 17,59% Actifs couverts: 0,00%	En proportion : n/a Actifs éligibles: 5,17% Actifs couverts: 0,00%	Nous nous appuyons sur l'analyse des risques par pays de Morningstar Sustainability, qui inclut des risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, la criminalité violente et les droits du travail/la discrimination. La valeur d'impact du portefeuille représente le nombre d'actifs souverains du portefeuille soumis à des violations sociales.	Approche générale : Nos fournisseurs de données ESG tiers intègrent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, qui peuvent être inclus dans notre processus d'investissement. Nous avons l'intention de développer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir, à mesure que nous établirons un cadre ESG spécifique pour les émetteurs souverains.
17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/a Actifs éligibles: 0,00% Actifs couverts: 0,00%	N/a Actifs éligibles: 0,91% Actifs couverts: 0,00%	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Notre exposition à ces actifs est limitée dans la mesure où nous ne détenons généralement pas d'actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles. Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base cohérente ou comparable et nous n'avons pas fourni d'informations d'incidence. Toute exposition indirecte à ces actifs serait de plus en plus sujette à

						une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'ambition nette de zéro de notre entité mère.
18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/a Actifs éligibles: 0,00% Actifs couverts: 0,00%	N/a Actifs éligibles: 0,91% Actifs couverts: 0,00%	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base régulière ou comparable. Pour ces raisons, nous n'avons pas communiqué d'informations d'incidence. Lorsque l'exposition aux investissements passe par des actifs cotés, l'incidence sur les émissions sera prise en compte dans les données ci-dessus. Une exposition nouvelle et continue sera de plus en plus soumise à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur l'ambition nette de zéro de notre entité mère.
1	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	26,95% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,63%	N/a Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	Cet indicateur porte sur les programmes de réduction des GES en général, où le critère de résultat « Net Zero & Paris Alignement » vérifie si l'entreprise a un objectif de réduction des émissions de GES carboneutre ou aligné sur la température et fondé sur des données scientifiques à atteindre au plus tard en 2050. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs d'une entreprise qui n'a pas d'initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur les Accords de Paris. Les chiffres de 2023 et de 2022 ne sont pas comparables. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting	Nous croyons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui mettront fin à leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous privilégions l'engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt que le désinvestissement. Nos engagements en matière de carboneutralité impliqueront également le désinvestissement au fil du temps des entreprises qui n'élaborent pas de plans robustes de réduction des émissions de carbone.

					autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	
1	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	6,65% Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,52%	N/a Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs d'un portefeuille d'entreprises qui n'ont pas de politique d'entreprise en matière de droits humains divulguée. Les chiffres de 2023 et de 2022 ne sont pas comparables. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples information sont disponibles sur demande.	Les éventuelles violations des droits humains font partie des sujets suivis par le fournisseur de données tiers avec lequel notre prestataire HSBC Asset Management (France) travaille. Ce fournisseur de données identifie les violations présumées du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres normes internationales par les émetteurs, et HAM France procède alors à des diligences nécessaires renforcées

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Comme mentionné dans l'introduction, HSBC Continental Europe délègue la gestion de portefeuilles discrétionnaires à HSBC Asset Management, externe à HSBC Europe continentale. Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (PAI), sont entreprises par ce gestionnaire d'actifs en notre nom, en fonction des exigences réglementaires.

En tant que membre du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec HSBC Asset Management, notamment par le biais de ses politiques PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires, et nous entretenons une communication ouverte et transparente avec notre fournisseur HSBC Asset Management (HAM) pour nous assurer que nos points de vue sur les critères ESG sont alignés et reflétés dans la stratégie d'investissement.

Pour les activités de banque privée, Global Private Banking (avec une représentation de chaque marché local de banque privée) organise régulièrement des forums de surveillance avec chaque gestionnaire d'actifs pour examiner leur approche de la stratégie d'investissement ESG, et toutes les politiques, cadres et méthodologies de calcul pertinents, pour s'assurer qu'ils sont alignés sur les objectifs et les engagements de Global Private Banking envers nos clients.

Des politiques et des déclarations autonomes (par exemple sur les armes interdites, la biodiversité, les changements climatiques et le charbon thermique), ainsi que la Politique d'investissement responsable, décrivent plus en détail l'approche du Groupe HSBC sur la façon dont nous intégrons les risques et les opportunités associés dans le processus d'investissement, ainsi que notre orientation d'engagement et nos activités de collaboration.

Ces politiques ont été approuvées et font l'objet d'un examen continu par le Forum sur la durabilité de HSBC Asset Management - qui comprend le PDG mondial, le DPI, les Heads of Risks, Legal et Sustainability - comme suit : Investissement responsable (janvier 2022), Armes interdites (juin 2022), Biodiversité (juin 2022), Changement climatique (juin 2022) et Charbon thermique (septembre 2022). La fonction d'investissement est responsable de la mise en œuvre de ces politiques, supervisée par les comités ESG de la catégorie d'actifs de gestion des actifs de HSBC et le comité d'investissement ESG.

Au niveau du portefeuille, la priorisation de l'IAP dépend des objectifs de durabilité ou des caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S) du portefeuille. En tant que norme minimale, les IAP sont identifiées et atténuées par l'application d'exclusions - tous les mandats durables évitent l'exposition à certaines entreprises ou secteurs qui peuvent sembler nuisibles à l'environnement ou à la société - par exemple, les investissements dans des entreprises en violation du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou impliquées dans des armes controversées. En outre, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille. Pour les mandats qui investissent dans des fonds de tiers, un processus de diligence raisonnable amélioré est appliqué au processus d'investissement.

Les politiques de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.assetmanagement/hbsc/about-us/responsible-investing/policies>.

D. Politique d'engagement

Notre prestataire HSBC Asset Management (HAM) croit fermement en l'impact et l'efficacité de l'engagement pour encourager l'amélioration des pratiques d'entreprise et, par conséquent, s'engage activement auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent. La politique d'engagement décrit

l'approche de l'engagement des actionnaires lorsque les investissements sont effectués pour les clients dans le cadre des services de gestion discrétionnaire directement en actions.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, HAM peut appliquer des exclusions sélectives. Par ailleurs, HAM s'engage directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui s'avèrent préoccupantes.

La politique d'engagement mondiale applicable à toutes les entités et la politique d'engagement locale définissent l'approche et sont disponibles sur le site Internet.

HAM s'engage auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des entreprises ou des émetteurs.

HAM s'appuie sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer son approche de l'engagement.

HAM dispose d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Un plan d'engagement mondial est publié chaque année, qui détaille en outre l'approche concernant les domaines d'engagement et comprend un certain nombre d'indicateurs d'incidences négatives pris en considération.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

Des informations détaillées sur le suivi des émetteurs, le vote et l'engagement figurent dans les liens ci-dessous :

Politique d'engagement de HSBC Asset Management : <http://www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

E. Références aux normes internationales

HSBC Continental Europe, fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. Cette activité de gestion des portefeuilles discrétionnaires est déléguée au gestionnaire d'actifs tiers HSBC Asset Management

Accord de Paris

Le groupe HSBC soutient l'Accord de Paris sur le climat, traité international signé en 2015, qui engage les pays à passer à une économie moins carbonée. Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, HSBC Asset Management s'est fixé l'ambition d'atteindre la zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt sur l'ensemble des actifs sous gestion, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5° C, ce qui s'applique également aux mandats qu'ils gèrent pour notre compte.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- ◆ Tableau 1 PAI 1 - Émissions de GES
- ◆ Tableau 1 PAI 2 - Empreinte carbone
- ◆ Tableau 1 PAI 3 - Intensité GES des sociétés faisant l'objet de l'entité émettrice
- ◆ Tableau 1 PAI 4 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

- ◆ Tableau 1 PAI 5 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- ◆ Tableau 1 PAI 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à forte incidence
- ◆ Tableau 2 PAI 4 - Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

L'engagement de HAM envers le Pacte mondial des Nations Unies est un élément important de des politiques d'investissement responsable. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix principes couvrant les droits de l'homme, la question du travail, la lutte contre la corruption. De concert avec HAM, qui est impliqué dans les Principes pour les investissements responsables (PRI), des diligences nécessaires renforcées sont effectuées sur les émetteurs qui seraient en infraction avec ces principes lorsque des titres sont détenus dans des portefeuilles durables.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- ◆ Tableau 1 PAI 10 - Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- ◆ Tableau 1 PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des dispositions du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- ◆ Tableau 3 PAI 9 - Absence de politique des droits de l'homme

Biodiversité

Dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », HSBC Asset Management s'engage à travailler avec d'autres investisseurs, engagés avec des entreprises pour évaluer les incidences de nos investissements sur la biodiversité et fixer un objectif sur les incidences.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- ◆ Tableau 1 PAI 7 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le présent état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, plus spécifiquement dans les tableaux d'indicateurs des pages ci-dessus.

Annexes

Initiatives de place auxquelles nos Prestataires participent.

Biodiversité

- ◆ La Fondation Finance for Biodiversity a été créée en mars 2021. L'objectif est de contribuer à un appel à l'action et à la collaboration entre les institutions financières via des groupes de travail, en tant qu'organe de liaison pour les signataires contributeurs et les organisations partenaires.
- ◆ Finance for Biodiversity Pledge : Initiative lancée par un groupe de 26 institutions financières faisant appel aux leaders mondiaux et s'engageant à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités de financement et d'investissements
- ◆ Initiative des investisseurs sur la résistance aux antimicrobiens : Coalition entre l'Access to Medicine Foundation, l'initiative FAIRR, les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies et le ministère britannique de la santé et des affaires sociales pour renforcer les efforts des investisseurs dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens à l'échelle mondiale.
- ◆ Sustainable Markets Initiative : Terra Carta : Initiative qui vise à réconcilier l'humain et la planète en redonnant sa valeur et ses droits fondamentaux à la Nature et en cherchant à produire un impact durable et un héritage tangible
- ◆ Task force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD) : Le Groupe d'experts sur la communication financière liée à la nature (TNFD) est une nouvelle initiative mondiale conduite à l'échelle du marché et qui vise à fournir aux entreprises et aux établissements financiers une image complète des risques et opportunités qui les entourent sur le plan environnemental. La TNFD prévoit de mettre au point pour les entreprises un cadre de reporting et d'action concernant l'évolution des risques liés à la nature, sur le modèle réussi du Groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD). HSBC s'est porté volontaire pour être membre fondateur et compter parmi les parties prenantes. Ses demandes sont actuellement à l'étude par la TNFD. L'adhésion n'impose pas d'obligation de transparence pour l'instant.
- ◆ Le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI - IBPC) : Le CIBI est composé d'acteurs de l'urbanisme, de l'écologie, de la construction et de l'immobilier. Son objectif est de promouvoir la biodiversité urbaine et la relation homme-nature dans des secteurs comme l'immobilier, la construction et l'urbanisme, mais aussi d'œuvrer en faveur de la nature vivante au sein des quartiers. Le CIBI promeut les meilleures pratiques en termes de biodiversité urbaine lors des phases de planification, de développement, de maintenance, d'occupation et de rénovation du cycle immobilier.
- ◆ Blue Carbon Initiative - Coalition et Engagement « Blue Carbon » : L'initiative Blue Carbon est un programme mondial visant à atténuer les effets du changement climatique par la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins. Elle axe actuellement ses travaux sur les mangroves, les marais intertidaux et les herbiers marins. L'initiative Blue Carbon réunit des gouvernements, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des communautés locales du monde entier. L'initiative est coordonnée par Conservation International (CI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO). Nous travaillons sur cette initiative avec HSBC et CAM (Climate Asset Management).
- ◆ Club B4B+ : Club B4B+ poursuit une approche collaborative et participative. Pour créer une méthode adaptée aux besoins et contraintes des entreprises et des institutions financières, Club B4B + propose de cocréer et d'expérimenter à l'aide du Score mondial de biodiversité, en étroite collaboration avec ses membres. Pour ce faire, ses activités s'articulent autour de deux groupes de travail intégrant toute la chaîne de valeur.
- ◆ FAIRR : Spécialisé dans les risques ESG dans le secteur alimentaire mondial, FAIRR est le réseau d'investisseurs qui se développe le plus rapidement au monde. Grâce à son adhésion, HSBC a accès à des recherches menées par les entreprises sur la biodiversité et la nature.

Climat

- ◆ CDP : Auparavant appelé Carbon Disclosure Project, le CDP a été créé pour promouvoir la transparence des entreprises en matière de changement climatique, de déforestation et de sécurité de l'eau, en les encourageant à répondre à l'enquête annuelle CDP.
- ◆ Climate Action 100+ : Initiative collaborative de plusieurs investisseurs alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Créée par des investisseurs pour des investisseurs, elle vise à garantir que les 100 plus grandes entreprises émettrices

de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Engagement avec les entreprises pour qu'elles améliorent leur gouvernance, qu'elles réduisent leurs émissions de CO2 et qu'elles renforcent leur communication financière liée au climat.

- ◆ **FAST-Infra** : La plateforme FAST-Infra a remporté le prix « Institution financière et d'investissement la plus visionnaire en matière de technologies propres », après avoir été nominée dans la catégorie « Entreprises visionnaires de l'année en matière de technologies propres ». Ce prix a été annoncé lors du 5ème forum annuel de leadership du CBC, intitulé « Leading Together The CleanTech Decade ! », un événement qui a rassemblé plus de 150 dirigeants reconnus des secteurs du solaire et des technologies propres avec de grands responsables du secteur financier et de la communauté des investisseurs, des représentants de grandes entreprises, de groupes énergétiques et des services aux collectivités, ainsi que des décideurs politiques du monde entier.
- ◆ **Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)** : Groupement européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique. L'IIGCC a pour mission d'assister la communauté d'investissement afin de lui permettre de réaliser des progrès réels et significatifs vers un avenir résistant et neutre en carbone avant 2030.
- ◆ **Montréal Carbon Pledge** : Soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE FI), cette initiative volontaire incite chaque année les investisseurs-signataires à mesurer et à rendre compte publiquement de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.
- ◆ **Net Zero Asset Managers (NZAM)** : L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre nettes. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émission nette en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.
- ◆ **One Planet Asset Manager Initiative** : L'initiative « One Planet Asset Manager » a été lancée par huit sociétés de gestion d'actifs, réunies afin d'améliorer la compréhension des conséquences des risques et des opportunités liés au climat dans les portefeuilles financiers à long terme, au travers du partage de pratiques d'investissement. Elle épaula le groupe de travail « One Planet Sovereign Wealth Fund », composé de six fonds souverains œuvrant à la mise en place du cadre instauré par l'initiative.
- ◆ **Transition Pathway Initiative** : Transition Pathway Initiative (TPI) est un projet mondial proposé par des investisseurs institutionnels, qui œuvrent à évaluer le degré de préparation des entreprises pour la transition vers une économie neutre en carbone.

Diversité, Équité & Inclusion

- ◆ **BCTI** : Initiative qui vise à placer la lutte contre les inégalités et la création d'une prospérité partagée pour tous au cœur de l'agenda des entreprises pour une croissance durable.
- ◆ **Change the Race Ratio** : Change the Race Ratio œuvre en faveur du changement, en commençant par la fixation d'objectifs pour une diversité raciale et ethnique accrue au sein des conseils d'administration, des Comités exécutifs et au niveau inférieur aux Comités exécutifs. Parallèlement, nous nous engageons à publier ces objectifs et les progrès accomplis, et à insuffler une culture propice à la diversité.
- ◆ **LGBT Great Charter** : LGBT Great est une communauté de membres LGBT+ dans le secteur des services financiers. L'organisation cherche à jeter une lumière nouvelle sur cette communauté, à mettre en œuvre des initiatives de visibilité et de sensibilisation et à donner aux personnes et aux organisations les moyens de se développer. En adhérant à la Charte LGBT Great, les membres signataires s'engagent à travailler ensemble pour que le monde des entreprises soit plus équitable et plus inclusif, grâce à des politiques et des procédures concrètes mises en œuvre dans une démarche claire et pragmatique. Engagement à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion des personnes LGBT+ en ouvrant la voie à une représentation accrue des talents LGBT+ dans le secteur des services financiers d'ici 2030.

Social

- ◆ **Le « Just Transition Finance Challenge » de l'Impact Investing Institute** : L'Impact Investing Institute lance un « Concours de financement de la transition juste » en partenariat avec la City of London Corporation. L'objectif est de mobiliser des investissements pour contribuer à une transition vers la neutralité carbone qui soit inclusive et socialement bénéfique - qualifiée de « transition juste » - au Royaume-Uni et dans d'autres pays développés et émergents.

Ce Challenge permettra d'accompagner et de récompenser, via un label « Transition juste », les sociétés de gestion et les propriétaires d'actifs qui jouent les premiers rôles sur le marché du financement de la Transition juste, notamment les sociétés de gestion créant des produits intégrant les critères de la Transition juste, et les propriétaires d'actifs dont les investissements sont alignés sur la Transition juste.

- ◆ Principes des Nations unies pour l'investissement responsable - Advance Human Rights Initiative : PRI Advance est une nouvelle initiative en matière d'engagement actionnarial (stewardship) permettant aux investisseurs institutionnels d'agir collectivement en matière de droits de l'Homme et sur les questions sociales. Cette initiative est pilotée par les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

Gouvernance

- ◆ Centre for Corporate Governance de l'Institute of Directors : Le Centre IoD pour la gouvernance d'entreprise est une nouvelle initiative qui s'intéresse au mode de gestion actuel et potentiel des entreprises. Cet organe commandera et pilotera des recherches sur les questions urgentes auxquelles sont confrontés les conseils d'administration depuis la fin de la pandémie de coronavirus. Les premiers domaines étudiés seront la durabilité, la faisabilité d'une gouvernance pilotée par les parties prenantes et les conséquences des nouvelles technologies comme l'IA sur le mode de fonctionnement des conseils d'administration.
- ◆ International Corporate Governance Network (ICGN) : Organisation pilotée par des investisseurs qui promeut les bonnes pratiques en matière de gouvernance et d'engagement actionnarial auprès de ses investisseurs-signataires, contribuant ainsi à la croissance d'économies durables dans le monde entier.

Multithématique

- ◆ Association Française de Gestion (AFG) Corporate Governance Commission & Association Française de Gestion (AFG) SRI Commission : Organe professionnel représentant le secteur de la gestion d'actifs.
- ◆ Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM) : L'ASPIM est l'association française des sociétés d'investissement immobilier. Elle promeut, représente et défend les intérêts de ses membres, gestionnaires de fonds immobiliers alternatifs (SCPI, OPCI et autres FIA investis dans l'immobilier). Les membres de l'ASPIM ont adopté la « Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) en immobilier ».
- ◆ Chair FDIR : Initiative de recherche dédiée à l'investissement responsable et à la finance durable. Ses travaux ont notamment contribué à la création de nouveaux modèles de valorisation prenant en considération les conséquences à long terme des attitudes des entreprises sur les plans environnemental et social.
- ◆ European Fund and Asset Management Association (EFAMA) : Le groupe de travail « Chaîne de valeur » travaille aux questions relatives à l'approvisionnement et à l'empreinte directe des sites et processus de production
- ◆ FIR & EUROSIF : L'objectif d'Eurosif est le suivant :
- ◆ Défendre les meilleures pratiques en matière d'ISR pour le compte de ses membres.
- ◆ Peser en faveur de réglementations et de législations européennes qui viennent appuyer le développement de l'ISR.
- ◆ Soutenir ses membres dans le développement de leur activité d'ISR
- ◆ Promouvoir la réflexion et la collaboration entre les institutions financières européennes.
- ◆ Être une source de recherche et d'analyse sur l'évolution et les tendances du marché de l'ISR en Europe.
- ◆ Sensibiliser les marchés financiers européens à l'ISR et en accroître la demande.
- ◆ ICMA (International Capital Markets Association) : La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette, qui sont essentiels au financement d'une croissance économique et d'un développement durable.
- ◆ Impact Investing Institute : En janvier, 2021 HSBC Asset Management a rejoint l'Impact Investing Institute. Nicolas Moreau siège à son conseil d'administration.

- ◆ L'Observatoire de l'immobilier durable (OID) : Espace d'échange indépendant du secteur immobilier tertiaire sur le développement durable et l'innovation. Créée en 2012, il vise à favoriser la performance environnementale, sociale et sociétale de l'immobilier français et à valoriser toutes les démarches qui y contribuent
- ◆ Sustainable Stock Exchange (SSE) Consultative Group : Lancée par les Nations unies, l'initiative SSE est un partenariat entre l'ONU, des organisations soutenues par l'ONU, des Bourses et plateformes d'instruments dérivés, des investisseurs, des entreprises, des régulateurs et des gouvernements. Les Bourses partenaires y jouent un rôle de premier plan, en aidant à déterminer une orientation stratégique et à délimiter le périmètre de flux de travail spécifiques. UN Principles for Responsible Investing (UNPRI) : Réseau international d'investisseurs créé en 2006 et soutenu par les Nations unies. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.
- ◆ Workforce Disclosure Initiative : Initiative qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises sur les questions liées à la main d'œuvre. Elle propose aux entreprises et aux investisseurs des données détaillées comparables, contribuant à l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble du monde.
- ◆ World Benchmarking Alliance : Les membres de la WBA représentent des organisations qui travaillent aux niveaux mondial, régional et local pour déterminer les contributions du secteur privé à la réalisation des ODD. Faisant écho au véritable esprit de l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs -, les membres s'engagent à respecter la mission, l'ambition et les valeurs de la WBA et croient au pouvoir des référentiels et des partenariats intersectoriels pour contribuer aux progrès constants.



